



HAL
open science

Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel: Les pratiques traditionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets de Loire-Atlantique

Anatole Danto, Jules Danto

► To cite this version:

Anatole Danto, Jules Danto. Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel: Les pratiques traditionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets de Loire-Atlantique. [Rapport de recherche] 2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00505, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Patrimoines, Délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation (DIRI). 2021, pp.59. hal-03414445

HAL Id: hal-03414445

<https://hal.science/hal-03414445v1>

Submitted on 20 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les pratiques traditionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets de Loire-Atlantique

		
<p><i>Lancer à l'épervier en Loire</i> © Anatole DANTO</p>	<p><i>Relève d'une nasse à poissons sur une île recouverte lors d'une crue printanière</i> © Anatole DANTO</p>	<p><i>Dépose des appâts dans une bosselle à anguilles</i> © Anatole DANTO</p>

Description sommaire

Depuis la Loi « pêche » de 1984, les pêcheurs aux engins et aux filets qui n'exercent pas d'activité professionnelle halieutique sont considérés comme des pêcheurs amateurs, dits « de loisir ». Sur le domaine public fluvial, ils sont obligés de se fédérer au sein d'une seule « Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sur les Eaux du Domaine Public, de Protection de la Nature et du Milieu Aquatique » (ADAPAEF).

En Loire-Atlantique, l'ensemble de ces pêcheurs adhère ainsi à l'ADAPAEF 44. Ils pratiquent entre le Maine-et-Loire et la Limite de Salure des Eaux (LSE), au centre de l'estuaire de la Loire, qui les sépare de la pêche maritime en aval. Aujourd'hui, 320 pêcheurs pratiquent encore cette pêche traditionnelle sur la portion ligérienne du département, mais également sur les autres cours d'eau domaniaux : l'Erdre, la Sèvre Nantaise et le Canal de Nantes à Brest et ses dépendances.

Les pêcheurs aspirent à capturer notamment les poissons migrateurs et sont donc fédérés autour des pratiques de pêche aux amphihalins (anguille, alose, lamproie, mulot), mais également à d'autres espèces de poissons (brème, carpe, brochet, sandre, friture de Loire, silure, ...) et de crustacés (écrevisse). Leur pêche est majoritairement vivrière. Plusieurs pêches leur étaient auparavant autorisées, comme celles de la civelle, des truites et des saumons. Chaque pêcheur doit s'acquitter d'un droit de pêche annuel, pour un lot, selon un système de licence et d'autorisation en fonction de la ou des techniques utilisées.

La pêche est localement indissociable de savoir-faire artisanaux (notamment en vannerie, ou en charpenterie de marine), d'une connaissance très fine de la nature et de l'univers (multitude de savoirs écologiques locaux et traditionnels) et d'un ensemble de rites et coutumes festifs, gastronomiques, etc. La pêche contribue ainsi au façonnement d'un paysage culturel particulier au sein de l'estuaire amont de la Loire, grâce à l'entretien de patrimoines bâtis directs et indirects et de patrimoines nautiques, liés à la diversité des pratiques. Toutefois, les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets font face à de nombreuses contraintes contemporaines, et leurs effectifs diminuent et ne se renouvellent pas de jeunes générations.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

Les pratiques traditionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets de Loire-Atlantique

En langue régionale

Sans objet

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Pratiques sociales, rituels ou événements festifs
- Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

La communauté des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets dans le département est a priori plutôt homogène. Cependant, différents critères administratifs, écosystémiques et sociologiques permettent de dresser un portrait plus hétérogène des différentes sous-catégories présentes.

En premier lieu, avant la Loi « pêche » de 1984 (dénommée : « Loi n°84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles »), les pêcheurs étaient discriminés par l'administration des Eaux et forêts selon leurs techniques de pêche. La Loi a inversé les choses, et désormais, les pêcheurs sont discriminés selon leur statut socio-économique : les pêcheurs professionnels fluviaux d'un côté, les pêcheurs de « loisir » de l'autre. Jusqu'à cette date, les pêcheurs aux engins et aux filets pouvaient donc être amateur ou professionnel. Aujourd'hui, les pêcheurs professionnels fluviaux emploient peu ou prou les mêmes techniques que les amateurs aux engins et aux filets, mais ont une réglementation sensiblement différente (nombre et typologie d'engins autorisés plus importants).

Niveau de différenciation	Typologie des pêches		
Niveau 1	<i>Pêche légale</i>		<i>Pêche illégale</i>
Niveau 2	<i>Pêche professionnelle</i>	<i>Pêche amateur</i>	
Niveau 3		Pêche aux engins et aux filets	Pêche aux lignes
			Braconniers

Tableau 1 : Actuelle catégorisation réglementaire des pêcheurs sur le Domaine public fluvial, issue de la Loi "pêche" de 1984.

La communauté de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets du département. Cette communauté dépasse celle de l'ADAPAEF 44 *stricto sensu*, puisqu'elle comprend, outre ses adhérents, les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine privé (adhérents d'Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique – AAPPMA), mais également certains amateurs qui pratiquent sur le domaine public maritime. Les associations de pêche de loisir sur le domaine fluvial, ADAPAEF et AAPPMA donc, sont regroupées au sein de la Fédération départementale de pêche. L'ensemble de ces pêcheurs a pour particularité d'employer les

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

mêmes techniques de pêche (engins et filets), mais sur des eaux aux domanialités et spécificités foncières différentes. Seule l'actuelle réglementation fait qu'ils ne sont pas fédérés au sein d'une même entité, mais les pratiques sont largement similaires entre ces trois groupes.

Cette fiche ne présente que les pratiques et usages des 323 pêcheurs de l'ADAPAEF 44, que l'on peut eux-mêmes subdiviser en :

- 25 pêcheurs sur les lots de l'Erdre (licence petite pêche ou anguille jaune uniquement) ;
- 27 pêcheurs sur les lots « Canal de Nantes à Brest et dépendances » (licence petite pêche ou anguille jaune uniquement). Les dépendances sont deux des retenues d'alimentation des biefs du canal, le Lac de Vioreau et l'étang de la Provostière ;
- 10 pêcheurs sur les lots de la Sèvre Nantaise (licence petite pêche ou anguille jaune uniquement) ;
- 216 pêcheurs sur les lots de la Loire (lots 7 à 15) licenciés à la petite pêche ou à l'anguille jaune. Parmi eux, 35 prennent une licence supplémentaire pour pêcher la lamproie (c'est le nombre maximal de licences « lamproie » fixé par l'Etat).
- sur la Loire, en zone dite « mixte » actuelle (soit les lots 14 et 15, sur lesquels la réglementation maritime est encore en partie maintenue) et ancienne (soit le lot 13, sur lequel la réglementation maritime a perduré jusque dans la seconde moitié du XXème siècle), 45 pêcheurs prennent seulement une « autorisation » de pêche mono-engin, au « carrelet de terre ».

Les licenciés « anguille jaune » sont aussi licenciés « petite pêche » mais la réciproque n'est pas vraie. La licence « petite pêche » est dénommée ainsi en opposition à la licence « grande pêche », réservée quant à elle aux pêcheurs professionnels. Par ailleurs, certains de ces pêcheurs sont d'anciens professionnels à la retraite, tandis que d'autres sont parallèlement, de manière synchronique, compagnons de pêcheurs professionnels fluviaux.

Ces catégories administratives sont parfois transcendées par des caractéristiques liées plutôt aux écosystèmes : hors Loire, on ne pêche pas la lamproie par exemple. A l'inverse, le carrelet de terre n'est principalement pratiqué qu'en Loire estuarienne à réglementation fluvio-maritime. De la même manière, certaines distinctions sociales existent entre l'amont et l'aval, les eaux connaissant l'influence du sel et de la marée ou non, ceux qui pêchent depuis un bateau ou non, etc.

La communauté des pêcheurs peut également recevoir une acception plus large, comprenant :

- Les gestionnaires locaux de la pêche et organes de soutien : les administrations (Direction Inter-Régionale de la Mer Nord-Atlantique Manche-Ouest DIRM NAMO, Direction Départementale des Territoires et de la Mer DDTM 44, Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire GPM NSN, Voies navigables de France – Direction du Bassin de la Seine – Unité territoriale d'itinéraire Loire VNF/UTI Loire, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire DREAL PdL, Conseil Départemental de la Loire-Atlantique CD44), les organes représentatifs (Fédération de pêche 44, FNADAPAEF) et de soutien (Union de Bassin, Union des carrelets de l'arc Atlantique).
- Les agents de police des pêches (Office Français pour la Biodiversité OFB, ex-Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage ONCFS et ex-Agence Française pour la Biodiversité, elle-même ex-Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques ONEMA et ex-Agence des Aires Marines Protégées ; Délégation à la mer et au littoral/Unité littorale des Affaires maritimes DDTM/DML/ULAM) et les gardes-pêche de l'ADAPAEF 44 et de la Fédération départementale de pêche.
- Les consommateurs des produits de cette pêche, qui transmettent notamment la gastronomie associée (à l'image du célèbre « beurre blanc », idéal pour accompagner les poissons blancs de Loire).
- Les fabricants d'engins et filets, amateurs comme professionnels, et notamment les osiériculteurs-vanniers.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Globalement, la pêche est dans la région un exercice dévolu aux hommes. Traditionnellement, les femmes restent sur les rives et cuisinent les prises. Certains des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sont pourtant des femmes, même si leur nombre demeure très faible. La moyenne d'âge des pêcheurs est aussi assez élevée, mais quelques jeunes prennent des licences ou autorisations. L'activité est également vectrice de lien social parmi les riverains du fleuve. Nombreux sont ainsi les pêcheurs qui vont poser et relever leurs engins en embarquant à deux ou trois sur une plate. Largement vivrière, la pêche aux engins et aux filets s'inscrit dans un système alimentaire plus large, ligérien, comprenant également une petite agriculture vivrière (palustre, voire insulaire), la chasse au gibier d'eau et au gibier de terre, l'élevage d'oiseaux, la viticulture, ou encore l'apiculture. Ce système, qui perdure encore aujourd'hui au sein de certains foyers de la communauté ligérienne, exploitait de manière exhaustive les ressources nutritionnelles apportées par le fleuve.

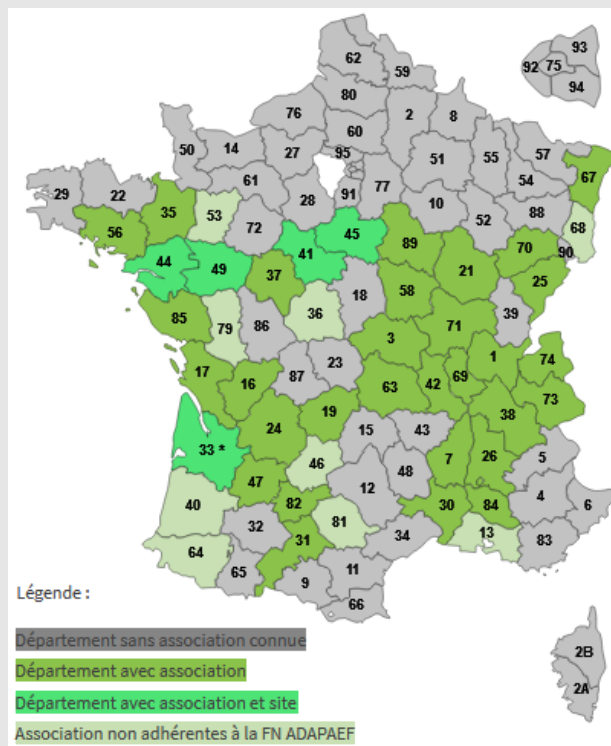
I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Les pêches de l'estuaire amont de la Loire sont spécifiques à l'écosystème d'un large estuaire comme celui du fleuve Loire. On retrouve une partie de ces pratiques au sein d'autres territoires estuariens, à chaque fois concernés par des variations de marées et de salinité (façade atlantique préférentiellement) :

- Côtes du Morbihan sud (Estuaire de la Vilaine)
- Côtes de la Vendée à l'Adour (Côtes atlantiques), et notamment la Gironde et ses bassins-versants.

Toutefois, d'autres départements, notamment sur les bassins amonts de la Loire, sont concernés par une pêche amateur aux engins et aux filets. La carte ci-dessous présente l'ensemble des ADAPAEF.



Carte des ADAPAEF de France, adhérentes ou non à la FNADAPAEF. Source : FNADAPAEF.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Une partie des pratiques de pêche aux engins et filets de l'estuaire de la Loire se retrouve également à l'étranger, notamment sur d'autres territoires estuariens ou sur de grands fleuves :

- Royaume-Uni (Pays-de-Galle, côtes de la Manche),
- Allemagne (mer des Wadden),
- Bassins de la Baltique et de la mer Noire,

La pêche à la lamproie aux engins est pratiquée de manière similaire au Portugal, et en Lettonie (région de Carnikava).

Au-delà, certaines techniques ancestrales de pêche, notamment celle des nasses, se retrouvent sur l'ensemble des continents, employant des matériaux de fabrication végétaux différents selon les régions, et visant également des espèces variées. Il en va de même de la pratique de l'épervier qui est présente sur l'ensemble des continents. A l'échelle européenne, une forme de continuité socio-technique s'observe en termes d'engins de pêche en eau douce, existante grâce aux diffusions de certains procédés techniques, et à des homogénéisations des modalités de régulation des pratiques (et donc des engins).

I.5. Description détaillée de la pratique

La pêche amateur aux engins et aux filets des adhérents de l'ADAPAEF se pratique donc sur les eaux du domaine public fluvial, qui demeure propriété de l'Etat (Loire, inscrite à la nomenclature des voies navigables sur sa portion départementale, et dont la gestion est assurée par des Etablissements publics : Grand port maritime et Voies navigables de France) ou a été concédé (à la collectivité Conseil départemental, pour l'Erdre, la Sèvre Nantaise, le Canal de Nantes à Brest et ses dépendances).

Les techniques autorisées ou interdites sont définies par un cahier des clauses particulières établi pour 5 ans, et révisé annuellement par un arrêté préfectoral. Chaque pêcheur doit s'acquitter d'une licence et/ou d'une autorisation (moyennant paiement), qui l'autorise en retour à pratiquer, dans le respect de la réglementation, sur un lot (ou plusieurs pour l'autorisation « carrelet de terre »), selon un système d'amodiation par adjudication des baux de pêche. Les pêcheurs sont tenus de déclarer annuellement leurs captures auprès du système « Suivi national de la pêche aux engins » (SNPE, géré par l'Office français pour la biodiversité). Dans le cadre d'une licence « anguille jaune », les pêcheurs doivent en outre tenir à jour un carnet de capture, transmis à la Direction départementale des territoires et de la mer. Enfin, ils doivent chaque année renouveler leur adhésion à l'ADAPAEF.

Engin	Nombre autorisé	Observation
Epervier	1	Mailles de 10 ou 27 mm
Carrelet de 25 m ²	1*	Pour les titulaires d'une licence « petite pêche »
Carrelet de 10 m ²	1	Sur les lots 13 à 15 seulement, pour les non titulaires d'une licence « petite pêche » mais adhérents de l'ADAPAEF (autorisation carrelet de terre)
Nasses à poisson, ou ancraux (ancros, ancraus,	4*	Pour les anciens ancraus en mailles de 40 mm, une lumière d'échappement dans la poche en maille de 50

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

...)		mm est tolérée. Les nouveaux ancraus devront être impérativement réalisés en mailles de 50 mm
Nasses à lamproie	1*	Seulement pour les lots 7 à 13 de la Loire. Licence spécifique avec quota
Nasses à écrevisse	2*	
Balances à écrevisse	6*	
Lignes de fond ou cordeaux (nombre cumulé d'hameçons)	18 maximum*	
Nasses anguillères ou bosselles à anguille	3*	Conformément au Plan de gestion anguille
Vermée	1*	
Lignes montées sur cannes munies chacune de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles	4	Les cannes et lancés ne sont pas identifiés comme des engins
* : engins pouvant être utilisés simultanément au choix du pêcheur, limités au nombre de six		

Tableau des engins actuellement autorisés sur le DPF de la Loire en Loire-Atlantique. Une grande partie de ces engins sont inclus dans les arts « dormants », et ne sont manœuvrés que lors des sessions de pose et de relève (on pose un engin, ou on le tend, puis on le relève). Seuls quelques-uns appartiennent aux arts « traînants » : carrelet, épervier et balance, ou aux « lignes » : vermée, ligne sur canne. Chaque engin doit être marqué ou bagué au nom et numéro de licence du pêcheur et ciglié du A pour « amateur », facilitant les contrôles des agents assermentés.

Les pratiques des pêcheurs de l'ADAPAEF étant nombreuses, elles sont présentées ici en fonction des communautés de pêcheurs (selon les licences et autorisations) et des engins utilisés :

- Les pêcheurs au carrelet de terre (autorisation « carrelet de terre »)

La pratique du carrelet a fait l'objet d'une fiche d'inventaire du Patrimoine culturel immatériel dédiée, intitulée « la pêche au carrelet sur l'arc Atlantique », publiée sous l'identifiant 2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00490. Pour la compléter brièvement, et de manière spécifique au territoire de la Loire-Atlantique, voici quelques éléments complémentaires :

La pêche au carrelet de terre est une pratique emblématique de l'estuaire fluvio-maritime (comprendre les lots 13 à 15 de la Loire), et se retrouve de Thouaré-sur-Loire jusqu'à Cordemais. Au-delà, en aval, la pratique existe également, mais appartient au domaine maritime, et fait l'objet d'une réglementation très différente. En amont, seul le carrelet embarqué existe, et est l'un des engins autorisés dans la licence « petite pêche » (excepté sur la Sèvre Nantaise, où quelques petits carrelets de terre fixes subsistent). Ce dernier est à l'inverse interdit sur le canal. Aujourd'hui, une petite cinquantaine de pêcheurs pratiquent encore sur les trois lots de la zone mixte, alors qu'ils étaient encore 314 en 2004.

Deux gestionnaires se partagent la gestion des carrelets de terre fixes (sur pêcherie/cabane) : le Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, qui en gère la majeure partie, sur les lots 14 et 15, et Voies navigables de France, qui en gère désormais quatre sur le lot 13, tous situés sur la même rive, sur la commune de Basse-Goulaine, en amont du bras sud de l'île Héron. Auparavant, les carrelets

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

fixes étaient bien plus nombreux sur le lot 13. Sur les lots 14 et 15, on en observe de manière concentrée notamment autour de la Roche-Ballue et de Port-Lavigne (Bouguenais), et de manière clairssemée sur les autres communes (Indre, Couëron, Le Pellerin, Saint-Etienne de Montluc et Cordemais notamment).



Photographie 1 : Ancien carrelet de terre fixe en 1992, en aval de Bellevue, Sainte-Luce-sur-Loire, aujourd'hui disparu © France 3 Bretagne. Source : INA.



Photographie 2 : Carrelets de terre fixes encore en activité, bras de Pirmil, la Haute-Île, Rezé © Anatole Danto.

Cette pêche se pratique notamment grâce aux marées, et permet la prise d'une multitude d'espèces différentes. Le carrelet est remonté et descendu à intervalles réguliers. Les carrelets de terre peuvent être soit mobiles, soit fixes (pêcherie). L'usage d'une pêcherie nécessite une autorisation d'occupation du domaine, prise auprès de l'un des deux gestionnaires en contrepartie d'une redevance annuelle.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Les pêcheurs à l'anguille jaune (licence « anguille jaune »)

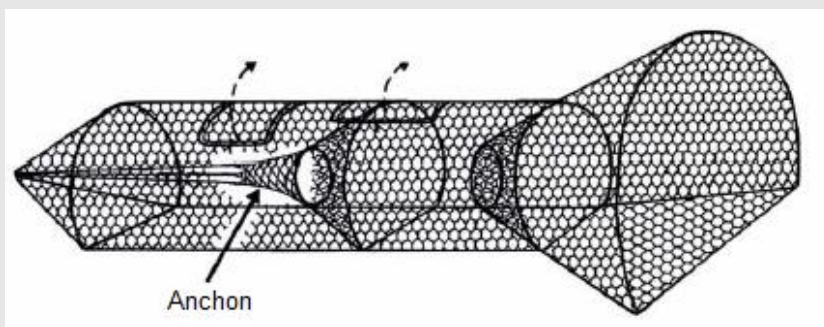


Schéma d'une nasse à anguille, d'après CSP, 2003.

La pêche à l'anguille jaune (anguille adulte, comprise entre les stades juvénile – localement appelé civelle et subadulte/mature – appelé anguille argentée ou anguille d'avalaison) est la pêche au seul stade de la vie de l'anguille ouvert aux pêcheurs amateurs aux engins et aux filets. Cette pêche fait l'objet d'un calendrier de pêche annuel, fixé par arrêté préfectoral, comprenant plusieurs mois pendant lesquels la pêche est proscrite (7 mois). En effet, les populations d'anguille européenne étant en diminution sur le continent, un plan de gestion européen, à déclinaisons nationales, a été mis en place depuis plusieurs années (les pêches à la civelle et à l'anguille argentée ont alors été interdites aux amateurs, un calendrier de pêche établi, et une obligation de déclaration de capture mensuelle instituée).

CARNET de Pêche de L'ANGUILLE JAUNE				
ANNEE 2020				
Identification Pêcheur Association départementale agréée des pêcheurs Amateurs aux engins et aux filets (en lettres d'imprimerie) NOM : Prénom : Adresse : CP : Localité : N° tel : Adresse électronique : @ N° autorisation : (code Pêcheur)				
<small>Article R. 436-64 et R. 436-45 du code de l'environnement Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguilles européennes (anguilla anguilla) par les pêcheurs en eau douce</small>				
Remarque : le lot de pêche doit être précisé, soit : 				
<small>Le pêcheur doit être en possession de son carnet lors de toute activité de pêche</small>				
Date	lot ou secteur	Type d'Engins	nombre anguilles	POIDS en KG

Carnet de capture en vigueur © DDTM 44.

Les pêcheurs la pratiquant prennent une licence « anguille jaune », comprenant également un volet « petite pêche ». La quasi-totalité des pêcheurs hors autorisations au carrellet de terre la prennent, excepté quelques-uns, tous pratiquant hors Loire. Signalons toutefois que grâce au carrellet, des anguilles peuvent quand-même être pêchées (et doivent donc être déclarées). Mais les pêcheurs prenant spécifiquement la licence « anguille jaune » la cible directement grâce à un engin dédié : la nasse anguillière, localement appelée « bosselle ».

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 3 et 4 : relève d'une bosselle, et reboëtage de la baguette d'osier © Anatole Danto.

Les bosselles sont très utilisées en Loire, et dans les cours d'eau et marais attenants. C'est l'un des engins emblématiques de la pêche aux engins et aux filets en Loire. L'engin est assez sélectif : rarement d'autres espèces sont capturées. L'engin revêt des formes variées, presque propre à chaque pêcheur : on en trouve différents modèles, en plastique, en grillage, en filet ou en osier. Les nasses à anguille, qui sont bien plus petites que les nasses à lamproie, doivent être plus serrées et sont donc plus difficiles à fabriquer. Désormais, presque aucun pêcheur ne les fabrique encore en osier. Les nasses en plastique grillagé sont désormais les plus répandues, mais aussi les plus simples à réaliser. Le modèle communément rencontré, en plastique donc, est structuré par des baguettes métalliques et composé d'un pavillon d'entrée évasé d'une trentaine de centimètres de diamètre, de forme ovale, les grands côtés de cet ovoïde étant parallèles au fond et à la surface. Le reste de l'engin est un corps assez long et étroit, de forme cylindrique, mesurant environ 80 cm.



Photographies 5 et 6 : Bosselle traditionnelle en osier, au Cellier © Jules Danto.

La nasse est composée de deux petites chambres, avec deux anchons, la seconde étant plus profonde que la première (on ne trouve parfois cependant qu'une seule chambre par nasse). Le diamètre du second anchon est très fin, pas plus de 40 mm, pour que l'anguille s'y fauille, mais n'en ressorte pas. Le « cul » de la nasse est constitué d'un cylindre grillagé, où l'on implante un cône en plastique ou en bois pour la fermeture, fixé avec des fils de cuivre pour la fermeture. Une cordelette relie la base du pavillon à la vidange, permettant de manier ce petit engin, assez léger. Les anguilles, friandes de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

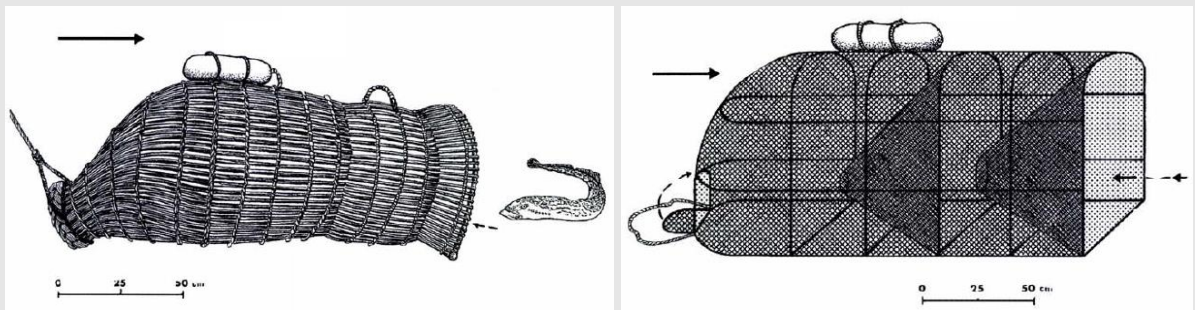
vers et autres appâts, sont attirées par de la boëtte. L'appât est posé autour d'une branche d'osier rigide, tendue « en C » entre la vidange et le deuxième anchon (on dit qu'il est « piqué » dans la nasse). On le met dans la nasse via la vidange : un fil métallique est enroulé autour de la baguette ligneuse et des vers de terre sont piqués dessus. Certains changent les vers à chaque relève, tous les deux jours et font un quasi-élevage dans leur jardin, remettant les vers des vieux appâts en terre, en alternance avec les nouveaux capturés. L'appâtage peut également se faire avec des bigorneaux de Loire (corbicules), comme les appellent les pêcheurs, gastéropodes fluviaux qui montent au soleil sur les berges lors de la basse mer ou d'un étiage temporaire.



Photographies 7, 8 et 9 : Relève des anguilles jaunes d'une nasse en plastique, l'Orée d'Anjou © Jules Danto.

Les nasses sont posées près de la berge, où elles sont reliées à une corde accrochée à une branche, et pêche au fond de l'eau. Les fonds sont peu profonds, car les anguilles y recherchent leur nourriture, ou s'y abritent. L'engin n'est pas tendu en fonction du courant, mais en fonction de la micro-courantologie autour de la rive, dépendant par exemple d'un reste d'épis en pierre, d'un écroulement de berge ou d'un tronc d'arbre mort imposant. Il est légèrement lesté et amarré de manière à pêcher à l'envers du courant quand il est tendu dans la zone de marnage. Le poisson entre toujours dedans face au courant. L'engin se tourne lorsque le courant change de sens. En période de crue, la nasse, alors appelée « goulard » est posée sur des bras en eau qui ne le sont pas à l'année et dans les marais. Couverts de végétaux l'été, l'anguille y trouve une abondante nourriture lorsque le fleuve les recouvre.

- Les pêcheurs à la lamproie (licence « lamproie »)



Schémas de nasses à lamproie, d'après CSP, 2003.

La pêche à la lamproie s'effectue aussi à l'aide d'une nasse, mais d'une bien plus grande envergure que celle fabriquée pour les anguilles. C'est une pêche très prisée, mais fortement contingentée : licence avec quota oblige, ils ne sont que 35 amateurs à pratiquer cette pêche sur les lots 7 à 13 de la

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Loire, et une liste d'attente existe pour acquérir l'une de ses précieuses licences. Certains lots, notamment le 11 sont très prisés, car la lamproie y est plus abondante, sans que grand monde ne puisse expliquer ce phénomène : la lamproie étant un poisson migrateur, elle passe évidemment par les lots aval, et se rend sur les lots amont. La configuration de la zone de pêche à la lamproie sur le lot 11 est assez particulière, avec un tracé rectiligne longeant une île de Loire, de profondeur moyenne, et présentant un courant important, ceci expliquant peut-être la relative abondance. Autrefois, la nasse à lamproie était utilisée sur tout l'estuaire, et était appelée également « nasseron », ou « nance ». Aujourd'hui, seuls les professionnels en posent en aval du lot 13 (ils pêchent aussi la lamproie au tramail dérivant).

L'engin est conçu de manière à capturer prioritairement les lamproies marines, les lamproies fluviatiles, plus petites et plus rares étant une capture accessoire. L'engin est très sélectif lui aussi, et lors de sa relève, rares sont les individus d'autres espèces observés, si ce ne sont quelques anguillettes lors de leur remontée à la fin de l'hiver en amont de l'estuaire. Fabriqué traditionnellement en osier, ce type de nasse est aujourd'hui souvent acheté directement à des revendeurs, et est en plastique. La nasse est posée durant toute la saison de pêche, qui commence avec la civelle (en hiver) et se termine à l'arrivée de l'alose, en mai. Elle est relevée une à deux fois par semaine, et pour une nasse en osier, la durée de vie n'excède alors pas deux à trois saisons, soit 12 à 18 mois d'immersion. Pour les nasses en osiers les pêcheurs utilisent 2 jeux d'engins : un jeu à sécher sur la rive et un jeu en pêche. Après 3 jours de pêche, l'osier se gorge d'eau et les nasses se posent sur le fond.



Photographies 10 et 11 : Nasses à lamproie contemporaines et traditionnelles, remisées sur les quais et cales pendant la saison d'hiver © Anatole Danto.

La nasse à lamproie ligérienne se distingue des autres trouvées dans les départements français où cette pêche est également pratiquée, comme dans le sud-ouest : Gironde (et notamment en amont, Dordogne) et Adour. Elle est plus trapue et ventrue, et non effilée. Assez lourde, sa hauteur représente entre le tiers et la moitié de sa longueur, mesurant environ 1,5 m de long sur un diamètre de 60 cm. Sur sa face supérieure, des anses en cordage ou en osier tressé sont disposées pour la manier, et, autre particularité ligérienne, un flotteur lui est souvent apposé, permettant à la nasse de ne pas s'ensabler, et de s'aligner au courant, qu'il soit tidal ou lié à une crue.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 12 : Différents modèles de nasses à lamproie traditionnelles, en osier, réalisées par un pêcheur-osierculteur-vannier, à La Varenne © Anatole Danto.

L'entrée des poissons s'effectue par un pavillon évasé, plus large que le diamètre moyen de la nasse, en forme de D et mesurant environ 90 cm de diamètre. La nasse est ensuite composée de deux gardes (avec deux anchons, d'un diamètre de 30 cm pour le premier, 10 cm pour le second, piégeant ainsi la lamproie). Un accès est aménagé sur la première garde, si des poissons s'y trouvent : il s'agit d'une petite grille en osier recouvrant un trou de 10 cm par 10 cm, arrimée par un gros bout d'osier rectiligne, fixé par deux petites cordelettes attachées à la nasse. La seconde garde est accessible par le « cul » de la nasse, avec une ouverture circulaire en osier tressé, fermée par un grillage.



Photographies 13 et 14 : Gueule et cul d'une nasse à lamproie, à la Varenne © Anatole Danto.

La nasse est installée dans le sens du courant, dans un lieu où il y en a toujours suffisamment, et le cul de la nasse est relié à un corps mort via une corde d'une vingtaine de mètres, lui permettant de rester en poste pendant la saison. Elle est aussi reliée à une bouée (bidon par exemple), qui permet au pêcheur de savoir où il a posé sa nasse, et ainsi, à l'aide d'une gaffe ou d'une perche crochet, lui permet de la relever en attrapant cette corde. Cette bouée permet aussi de signaler à la navigation la pose d'une nasse à lamproie. Ainsi positionnée, la nasse est tendue dans le courant, créant une dépression à l'entrée de la nasse, le courant contournant le pavillon d'ouverture. La zone de calme ainsi créée attire les lamproies, qui viennent s'y reposer, entrant du même coup dans l'engin. La pêche est assez variable, et parfois, des pêcheurs assurent avoir pêché jusqu'à une centaine de lamproies dans une seule nasse, très longue à relever sur la plate !

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 15, 16 et 17 : Présentation d'une vieille nasse en osier, relève de deux types de nasses en Loire et capture d'une lamproie au Cellier © Jules Danto.

La relève de la nasse à lamproie s'effectue en plusieurs étapes :

- Le pêcheur, sur sa plate, s'approche du bidon (bouée) relié à l'engin du pêcheur par un cordeau, installé où il y a assez de courant.
- Il agrippe le haut de la corde avec une perche crochet pour amener le flotteur au bateau, et se mettre parallèle au courant, entre le flotteur et la nasse. Un courant faible est favorable pour la relève (facilité à remonter la nasse, à l'inverse d'un fort courant, où il faut lutter longtemps, et où la relève est dangereuse), cela dépend donc de la marée, des crues et étiages.
- Il relève la corde attachée au bout de la nasse et la hisse à bord, de la même manière qu'une nasse à poisson, en s'aidant des deux ou trois anses en osier, debout dans la plate, un pied en appui sur le bord.
- Il tape et nettoie la nasse des déchets végétaux éventuellement coincés avec une brosse, puis regarde ce qu'il y a dedans. Si poisson il y a, il enlève l'embout conique en grillage, fermé par des fils de cuivre (diamètre de 15 cm) pour les nasses en plastique, ou le grillage autour des tresses d'osier pour les nasses traditionnelles. Il vidange alors la nasse et fait tomber les poissons dans la plate.
- Il remet ensuite le cône avec les fils (le cône permettant d'avoir deux épaisseurs de grillage sur le même plan, entraînant un meilleur maintien avec les fils pour les nasses en plastique) ou le grillage pour celles en osier.
- Enfin, il remet doucement la nasse à l'eau, le flotteur l'empêche de se retourner, elle peut s'aligner avec le courant, et ne pas s'ensabler ou toucher des pierres dans les fonds, qui pourraient l'endommager.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 18 et 19 : Relève d'une nasse à lamproie entre La Varenne et le Cellier, au droit de Beurivage © Anatole Danto.



Photographies 20 et 21 : Relève d'une nasse à lamproie entre La Varenne et le Cellier, au droit de Beurivage © Anatole Danto.

Lorsqu'une lamproie est capturée, les pêcheurs la stockent souvent dans des viviers intégrés à la plate, voire dans des viviers construits indépendamment, flottant sur le lit de la Loire, et permettant de stocker de plus grandes quantités de poissons (on parle de « bottereau » ou « bascule »). Le stockage des autres poissons est rare, et pour les pêcheurs de l'ADAPAEF, seules les lamproies sont ainsi conservées, parfois plusieurs jours. De fait, lors d'une pêche abondante, on peut conserver les lamproies vivantes, dans de l'eau de Loire, ce qui permet de n'utiliser qu'au compte-goutte ce dont on a besoin, et ainsi manger des animaux de première fraîcheur.



Photographie 22 : Stockage d'un filet de lamproies vivantes dans le vivier interne d'une plate de Loire © Anatole Danto.

- Les pêcheurs à la petite pêche (licence « petite pêche »)

En dehors de ces trois pratiques spécifiques, la licence majoritairement prise par les pêcheurs est la licence dite de « petite pêche ». La licence « anguille jaune » confère aux pêcheurs les mêmes droits que la petite pêche, avec en sus l'autorisation de pêcher l'anguille. La licence anguille jaune peut ainsi être considérée comme une « extension » de la licence petite pêche, un engin autorisé en plus (la nasse anguillière). Ainsi, la grande majorité des pêcheurs étant licenciés à la petite pêche ou à l'anguille jaune pratiquent indifféremment la nasse anguillière ou le reste des engins autorisés par la licence petite pêche.

La petite pêche est pratiquée sur l'ensemble du domaine public fluvial, et permet d'utiliser la majeure partie des engins réglementaires, exceptés les nasses aux migrateurs amphihalins. De manière indifférenciée entre la Loire et les autres cours d'eau, les autres engins sont tous utilisables sur l'ensemble des lots. Cependant, les différences d'écosystèmes (à la fois en termes d'espèces et d'habitats) engendrent une partition géographique des engins. Certains sont utilisés par les pêcheurs majoritairement voire exclusivement en Loire, quand d'autres ne le sont que dans des eaux plus calmes, sur les lots concédés du DPF, gérés par le Conseil départemental. Pour présenter ces engins et leurs usages, ceux-ci sont donc exposés selon les territoires majoritaires de pratique : en Loire, puis hors Loire.

En Loire

Les pêcheurs à l'épervier

Cette pêche est largement répandue de par le monde, avec évidemment quelques particularismes locaux. On la trouve notamment sur le bassin méditerranéen, en Asie du sud-est, mais aussi dans certaines îles de l'Outre-Mer français. A l'inverse, cette pêche est peu présente en France, et a largement disparu de nos cours d'eau depuis une vingtaine d'années : seulement 114 amateurs étaient par exemple recensés en France en 2002 (CSP, 2003). La Loire n'a pas dérogé à cette règle, et l'utilisation de l'épervier n'était plus de mise sur les lots du DPF. Un pêcheur, à la famille d'origine italienne, l'a remis au goût du jour sur l'estuaire, après avoir appris cette technique de pêche avec son oncle, pêcheur à l'épervier en Calabre (Italie). Une quarantaine de personnes s'y sont remises depuis lors, et certains anciens se sont remémorés leurs pratiques, et transmettent désormais des conseils aux autres pêcheurs découvrant l'engin. L'équipement pour pratiquer est assez onéreux, car le filet est composé de nombreux éléments. Le coût d'un épervier oscille entre 120 et 400 €, selon les

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

modèles. En France, il reste seulement quelques fabricants, comme à Berck, dans le Nord-Pas-de-Calais, ou en Dordogne. Le fabricant de Berck répare également les filets en cas de casse. Aucun pêcheur de Loire ne le fabrique encore personnellement, mais certains commencent à s'y essayer. Par ailleurs, plusieurs le ramendent eux-mêmes.



Photographies 23 et 24 : Présentation de filets épervier, au Cellier, lors d'une école de pêche de l'ADAPAEF 44 © Anatole Danto.

Cette pêche est vantée par les pêcheurs rencontrés. Étant un filet « prêt à pêcher », que l'on n'a pas besoin de tendre, il est rapidement utilisable, et ne nécessite pas forcément de bateau. Certains s'en servent d'ailleurs occasionnellement, avec « un coup de filet pour manger le midi ». Cependant, dans cette pêche, « tout est question de bien répartir le poids », et on dit qu'il « faut mille lancers » pour acquérir la technique. L'apprentissage est donc long et fastidieux, mais est un bon investissement, l'engin étant ensuite rapidement utilisable en tout lieu.

L'épervier est un vaste filet conique, lourdement lesté à sa base, traditionnellement par des billes de plomb et désormais souvent à l'aide d'une chaîne qui fait le tour de la bordure. Cette dernière est relevée de 20 cm pour former un espace appelé bourse. Les mailles autorisées sont de 10, 27 et 40 mm, et sont environ au nombre de 6000. La pointe de l'engin est constituée d'une corde de jet de 4 à 5 mètres, qui permettra de retenir puis ramener l'engin une fois sa lancée en Loire (c'est pour cela que la pêche ne peut avoir lieu dans les zones profondes). Le rayon d'ouverture à la base oscille entre 1,6 et 2,9 m (CSP, 2003). On le lance depuis la berge, du bout des épis, fortement présents en Loire, ou directement depuis la plate. Si le lancer est bien effectué, l'engin, ouvert, se déploie en cercle dans l'eau, à l'image d'une serre d'épervier qui se referme ensuite sur sa proie. Lesté, sa base atteint rapidement le fond. Les poissons sont pris au piège entre l'engin et le fond, il faut alors remonter doucement le filet, la bourse permettant d'éviter l'échappement des poissons hors de l'engin. Comme lors de la pêche au toc, les poissons tapent dans le filet quand il y a une prise, surtout les mulets. Suivant la maille, les prises ne seront pas les mêmes. La maille de 10 permet la capture de la renommée friture de Loire (goujons, ablettes ou gardons), celle de 40 permet d'attraper de plus gros poissons, comme les mulets, parfois capturé par dix en un seul lancé sur un banc.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Lors d'un lancer, l'épervier peut rester accroché dans les fonds ou la berge (branche, pierre, etc.). On peut prendre une grande gaffe, attraper la chaîne du leste, et faire le tour du filet à pied ou en bateau pour tirer dans l'axe opposé. Si l'opération échoue, on peut mettre un flotteur, pour récupérer l'engin plus tard, lors d'une période d'étiage par exemple. A la remontée de l'engin, il faut bien le nettoyer, et enlever tous les objets pris dans ses mailles. La pêche est conseillée avec des vêtements lisses, pour éviter l'accrochage d'une maille dans des boutons ou fermetures éclair, ce qui peut, avec le poids de l'objet, entraîner le pêcheur avec l'engin dans l'eau. Avant de lancer le filet, il faut « armer » l'épervier. La technique est assez complexe pour les néophytes, et nécessite un peu d'apprentissage. L'armement se fait en 6 phases, toutes debout :

– Il faut tout d'abord lover la corde, sans faire de nœud, c'est à dire l'enrouler en boucle comme un cordage d'amarrage ou un lasso. La pointe de la corde est composée d'un nœud coulant, accroché au poignet, qui évitera de perdre l'engin en cas d'incident. Un gaucher devra inverser toutes ces poses.

– Ensuite, l'on doit prendre la pointe de l'épervier « en l'air » (la fin du cône, au début de la corde) et la corde lovée dans la paume de la main, pour les installer parallèlement au pouce.

– On doit alors réaliser 3 grandes boucles avec la partie apicale du cône en filet l'épervier, de 70 à 80 cm chacune. Il faut à ce moment-là soulever le bas de l'épervier qui est encore libre, et regarder si les plombs et/ou la chaîne sont symétriquement positionnés par rapport au filet, et éventuellement réharmoniser le tout pour éviter un déséquilibre pondéral lors du lancer.



Photographie 25 : Anciens plombs, aiguilles de ramendage et vieil épervier © Jules Danto.

– On garde ensuite la pointe dans la main, avec les cordages lovés et les boucles de filet. On en profite pour « charger » l'épervier, en hissant quelques chaînons sur l'épaule gauche : on saisit le côté droit de l'épervier avec son bras droit pour le hisser sur l'épaule gauche. On répartit alors le filet et le plombage de cette façon : $\frac{2}{3}$ pour le côté droit, $\frac{1}{3}$ pour le côté gauche. On glisse la main dans le filet, puis on avance maille de chaîne par maille de chaîne pour arriver à cette répartition.

– On s'aide du genou droit pour marquer la séparation entre les deux tiers de droite, et le tiers de gauche, et on prend une maille avec son auriculaire droit. Cette maille sera gardée autour du petit doigt jusqu'au lancer, et permettra à l'épervier de se déployer. Sans cela, l'ouverture en rond ne se fait pas, le lancer est raté, et le filet tombe au fond de l'eau en boule.

– On se positionne alors perpendiculairement à la zone où l'on souhaite effectuer le lancer, et on inculque à l'engin un mouvement de balancier avant/arrière, avant de le lancer avec vigueur. On lâche alors le cône du filet et la corde qui le retient à soi, puis on lâche la maille tenue par l'auriculaire. Le poids des mailles permet le lancer, grâce à la bascule (notion de vitesse), et la retombée, grâce à la pesanteur, à la façon d'une cloche, ou des serres d'un épervier sur sa proie. Bien évidemment, le vent ne facilite pas cette pratique. Pour ne pas effaroucher les prises, il est conseillé de pêcher d'aval en amont.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Schéma d'usage de l'épervier, d'après CSP, 2003.

Pêche essentiellement pratiquée l'été, les amateurs capturent un peu de toutes les espèces à la belle saison (mulets, friture, gardons, brèmes, etc..), ce qui est rassurant pour le milieu selon eux.



Photographies 26 et 27 : Lancers d'épervier, au Cellier, lors d'une école de pêche de l'ADAPAEF 44
© Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les pêcheurs aux ancraux

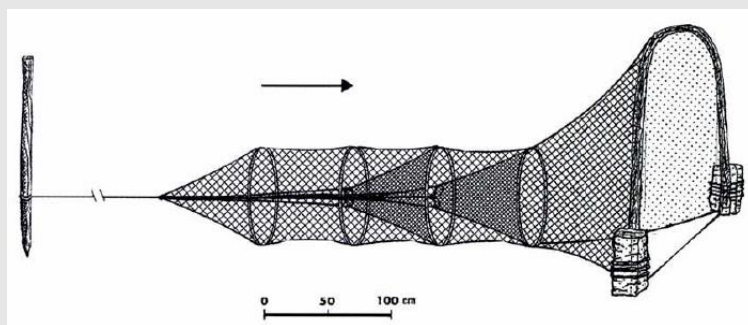


Schéma d'un ancrail, d'après CSP, 2003.

La pêche à l'ancrail, substantif aux nombreuses orthographes (encro, encraul, nasse en fil, etc.), est assez fréquente en Loire. Au niveau national, 159 amateurs étaient recensés en 2002 sur le territoire (CSP, 2003). Il permet d'attraper différentes espèces, il n'est donc pas spécifique, même si des individus d'une taille moyenne au minimum sont capturés, les petites prises passant entre les mailles. Les prises recherchées sont les sandres, les aloses, les silures, les gardons et les brèmes.

La fabrication de l'engin est assez longue, puisqu'un ancrail est composé de filets d'environ 1500 mailles. Les filets sont fabriqués un à un à la main, grâce à une aiguille pour mailler, fabriquée en ébène elle aussi artisanalement. La maille minimum des nouveaux ancraux est de 50 mm. La grandeur de l'engin est de telle sorte qu'il doit être retirable à un seul homme, en général, ses dimensions varient de 2 à 3,7 m de longueur. Sa particularité est d'être souple, c'est à dire qu'il n'est maintenu en position qu'uniquement grâce à un pieu en bois, à deux poids, et, surtout, au courant. Il est constitué d'un large arceau d'ouverture (coiffe), en bois (châtaignier, assez souple), d'au moins un mètre de hauteur (fixé au fond par deux lests), puis le filet est enroulé autour de quatre cercles en métal ou plastique, parfois nommés « roulettes ». Deux ancrons constituent l'engin, le premier plus grand que le second, empêchant les prises de ressortir. La structure de l'engin une fois posé est permise par des fils en nylon, qui relient les différentes parties des filets, et qui se rejoignent dans le fond de l'ancrail, où commence un cordage qui retient l'engin à un pieu en bois planté dans le fond, ou à une ancre.



Photographies 28 et 29 : Ancraux à terre, repliés et tendus en position de pêche © Jules Danto.

Posé parallèlement au courant, l'entrée de l'engin est opposée au courant, les poissons pénètrent par la coiffe, et se retrouvent piégés dans une des deux chambres. L'engin ne possède pas d'ouverture de vidange. Pour relever les prises, le filet est alors remonté petit à petit, et replié sur lui-même, pour arriver au fond de la seconde chambre, et attraper les captures. L'ancrail est en général positionné juste derrière un obstacle, pour que le courant soit suffisant, mais pas trop fort non plus, et que les poissons ne remarquent pas la différence de vitesse de l'eau à son abord. Dans le détail, le pêcheur effectue différentes actions pour remonter l'engin :

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

– Le pêcheur, debout sur sa plate, rejoint l'arceau d'entrée, souvent visible, car effleurant la surface (l'engin étant posé sur des fonds de profondeur faible, deux mètres maximum en général). Il plante une perche dans l'eau à ce niveau, et y amarre sa plate pour plus de stabilité. Il est alors parallèle au courant, et à l'engin.

– Il saisit alors l'arceau principal, à l'aide d'une perche-crochet ou d'une gaffe, de façon indirecte, un flotteur étant relié par une petite corde à cet arceau. Il hisse ensuite l'arceau au niveau du bateau, parfois accroupi sur le rebord de ce dernier, parfois debout.

– On prend alors une baguette de bois dur, et tout en remontant doucement l'engin pour ne pas emmêler les filets, et bien saisir les quatre cercles un par un, on tape sur les filets avec la baguette pour le nettoyer (enlever la vase et les branchages). Il est nécessaire de bien nettoyer l'ancrau pour « que l'engin ait l'air le plus naturel et discret pour les poissons ». Quand les aloses remontent par exemple, l'engin se doit d'être le plus discret possible pour les prendre (pas de mouvement de courant engendré, permettant des prises augmentées).

– On tient dans une main le premier arceau et les quatre cercles, l'engin étant encore accroché au pieu ou à l'ancre. Dans ce même temps, on retire un à un les poissons éventuellement pris. Replié ainsi, l'ancrau ne mesure que quelques centimètres de large, et sans les arceaux, les filets seraient vite emmêlés. On renettoie l'engin si besoin, puis on se prépare à le retendre dans le fleuve.

– On se remet parallèlement au courant si la plate a bougé pendant le relevage, et on tend l'engin au maximum entre l'arceau d'entrée et l'ancre ou le pieu. Une fois sous tension, on pose l'arceau et ses deux lests sous l'eau, l'engin est alors en place. On vérifie que les filets et les cercles sont bien positionnés, et que le courant ne bougera pas l'engin avant la prochaine relève. Le pêcheur enlève sa perche à laquelle il était amarré, et repart sans passer au-dessus de l'engin, signalé aux autres usagers par son flotteur.



FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 30, 31, 32 et 33 : Etapes de la relève d'un ancrau, en Loire © Anatole Danto.

Sèvre Nantaise, Erdre, Canal de Nantes à Brest et dépendances

Les pêcheurs aux nasses à poisson

Les nasses à poisson de la région ne comportent généralement qu'une garde, à l'inverse d'autres régions, où le nombre est souvent de deux. La nasse doit être bien réalisée pour tromper le poisson, qui pense y trouver un refuge temporaire naturel, près d'une berge. Le poisson pénètre dans la nasse par le pavillon, sorte d'entonnoir sans tube (ou cône coupé à son extrémité apicale). Une fois passé cet endroit, il se retrouve dans la garde de la nasse, où il restera emprisonné. La sortie par le pavillon est impossible, puisque sur l'entrée circulaire du fond de l'entonnoir sont implantés des fils en nylon, qui forment un second cône jusqu'à l'autre bout de la nasse, côté clapet. La nasse repose sur le fond de l'eau grâce à son propre poids. L'ouverture de la nasse est tournée en général dans le sens du courant, pour faire croire au poisson qui remontent qu'ils peuvent s'y reposer.

La relève de la nasse à poisson s'effectue debout depuis le bateau de cette manière :

– On récupère la nasse directement accrochée à un tronc d'arbre de la berge, soit avec un crochet ou une gaffe, ou à la main, en attrapant la corde qui retient la nasse au tronc. Les poissons de grande taille se nourrissant près des berges ou s'y abritant, on a plus de chance de les capturer. La présence d'arbre est également un intérêt, puisqu'on évite de trop montrer sa nasse, comme avec un flotteur. Les pêcheurs ne posent en général qu'une seule nasse à poisson.

– On installe sa plate parallèlement à la corde accrochée au tronc (90° par rapport au courant). La corde est reliée à la nasse soit à un point fixe, la nasse étant alors retirée verticalement, soit avec un mousqueton rattaché à une seconde cordelette, rejoignant le dessus des deux extrémités : cela permet de relever la nasse à peu près horizontalement, telle qu'elle est installée au fond du cours d'eau.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 34, 35 et 36 : Différents types de nasses à poisson © Anatole Danto.

– On procède alors au relèvement de la nasse. Le pêcheur prend appui avec une de ses jambes sur le bord de la plate, pour plus de stabilité. Les poids de la nasse et du pêcheur font s'incliner le bateau du côté de la relève. Une fois la nasse au ras de l'eau, les pêcheurs la prennent souvent directement à pleine main en mettant leurs doigts dans les mailles du grillage, ou alors autour des baguettes quand la nasse est en filet. Ils la hissent alors sur la plate, souvent en repos sur un bord ou les deux, rarement directement dans le fond du bateau.

– Après analyse des prises, la nasse est disposée verticalement, le clapet vers le bas, pour vider les prises dans le fond de la plate. Le clapet grillagé s'ouvre grâce à un loquet.

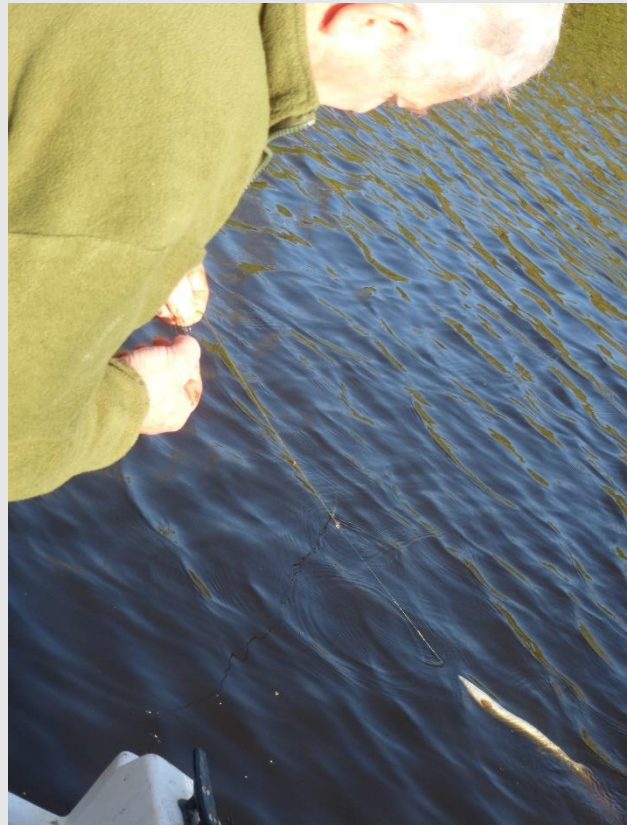
– On referme ensuite le clapet, et on effectue un nettoyage de l'engin (plus facile que d'autres, car les mailles sont plus grosses – 50 mm minimum). On repositionne alors la plate perpendiculairement au courant, et on remet la nasse à l'eau lentement, en veillant à son orientation, dans les trois dimensions : elle doit toucher le fond et ne plus en bouger, et être bien orientée par rapport au courant. On relâche alors la corde en veillant à ce qu'elle ne soit pas trop visible aux yeux des personnes malveillantes, notamment depuis la berge.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les pêcheurs à la ligne de fond

La pêche à la ligne de fond est une technique assez simple et répandue. Elle est pratiquée dans les zones où le courant n'est pas trop fort. L'engin porte de nombreux noms : cordeau, cordelle, cordée, corde, ligne dormante, traînée, etc. Il est conçu de façon rudimentaire : une ligne est tendue entre la surface et le fond, sur une bonne partie du cours d'eau. La ligne est souvent accrochée à une bouée, ou à une balise de chenalisation. A l'opposé, elle est lestée avec un parpaing qui atteint le fond. Entre les deux, la ligne peut être plombée ou lestée, pour ne pas gêner la navigation ou les autres pêcheurs. Sur cette ligne sont posées d'autres petites lignes, appelées « avançons », grâce à des nœuds, qui ont, à leur bout, un hameçon, généralement appâté. Jusqu'à 18 hameçons peuvent être posés par pêcheur. L'engin ressemble ainsi à une palangre d'eau douce.

L'anguille jaune est la principale espèce recherchée avec cet engin, des captures accessoires peuvent avoir lieu (silure, bar, sandre, ...). Sa fabrication est souvent artisanale, puisque rapide et facile, mais on en vend dans le commerce. Le poisson mord à l'hameçon, alléché par l'appât. La ligne est toujours signalée par un flotteur aux autres navigateurs, car elle peut barrer une partie du cours d'eau. On la pose perpendiculairement au courant, les avançons sont donc parallèles à ce dernier.



Photographies 37 et 38 : Relève et boëtage d'une ligne de fond sur l'Erdre © Anatole Danto.

La relève de l'engin est également rapide : le pêcheur amène son bateau au niveau de l'accroche supérieure de la ligne. Il relève ensuite doucement la ligne, et à chaque avançon où il y a une prise, il prend le poisson dans une épuisette, l'amène sur la plate, et coupe le fil de l'avançon avec un couteau, laissant l'hameçon dans la gueule de l'animal (il les enlèvera chez lui). Il continue ainsi jusqu'au dernier avançon, puis tire sur la corde pour remonter le lest, pose le tout dans la plate, défait la corde de la balise, et l'enroule dans un seau. Il la retapera chez lui (changement des avançons utilisés, etc.). Si peu de poissons ont mordu, on peut réappâter directement ses avançons, et reposer l'engin.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les autres modes de pêche

Dans la région, les autres engins autorisés à la pêche sont employés par les pêcheurs, mais sans spécificité locale. Comme ailleurs en France, les nasses à écrevisse ou encore la vermée sont usitées, selon les mêmes modes qu'ailleurs en métropole.

Au-delà de la pratique même de la pêche amateur aux engins et aux filets sur les eaux domaniales du département, la pêche englobe également un ensemble d'éléments participant à la constitution d'un véritable système pêche, allant de la gastronomie aux savoirs écologiques en passant par la vannerie.

La gastronomie halieutique, patrimoine culinaire central du système alimentaire ligérien

Les captures des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets s'inscrivent dans une pêche vivrière. Les sociétés riveraines du fleuve ont de tout temps recherché et consommé les ressources halieutiques offertes par les eaux. Ces ressources halieutiques s'inscrivent dans un système alimentaire plus large, propre aux communautés ligériennes, traditionnel et durable. Certaines préparations culinaires sont désormais reconnues comme un véritable patrimoine gastronomique, à la renommée nationale. Historiquement, les poissons de Loire, et notamment les migrateurs, à la chair grasse, étaient réputés aux tables royales, princières et épiscopales de France, et ce dès l'époque médiévale.

Certains poissons et leurs préparations font encore l'objet de nombreuses traditions et rites autour du fleuve. Plusieurs fêtes célèbrent particulièrement certains poissons, durant lesquelles l'on peut souvent déguster des plats typiques de l'estuaire.

Les pêcheurs sont également friands de ces pratiques culinaires, tout comme les restaurateurs des bords de Loire, qui produisent les mêmes recettes. Jusqu'à aujourd'hui, si la pêche est plutôt une affaire d'homme, la cuisine du poisson est généralement gérée par les femmes, une fois le poisson vidé et écaillé. Quelques recettes ancestrales sont fréquemment mentionnées. Certaines ici présentées ont été suggérées par Jeanine Durand, du Cellier, fille et femme de pêcheur de Loire, fille de restauratrice ligérienne, spécialiste de la gastronomie halieutique ligérienne. Ainsi, de nombreuses femmes ont tenu des cuisines dans la région, et sont à l'origine de certaines recettes populaires.

La Lamproie

La lamproie est un mets cuisiné traditionnellement en Loire, en civet. Il faut au préalable l'étamer, la limoner, ou la dépouiller, comme l'anguille, « à l'ancienne », dans de l'eau bouillante (enlèvement du « gras » et de la peau en la mettant dans une eau bouillante pendant une trentaine de secondes). Les pêcheurs la préparent tous en conservant son sang : ils tranchent la tête à partir du deuxième « œil » (trous correspondant aux branchies), enlèvent le boyau central, puis la suspendent au-dessus de la cocotte, pour recueillir son sang. Ils la coupent en morceaux de 3 ou 4 cm. Ils ajoutent ensuite du vin, blanc, rouge ou rosé suivant les écoles, le rosé, soi-disant, conservant la couleur de la chair, et permettant de présenter un beau plat. Il faut ensuite incorporer des agréments (condiments) et des petits oignons, certains se laissant tenter par l'ajout d'un blanc de poireau. Tous s'accordent pour laisser le plat mijoter longuement, le fait de le mettre à réchauffer sur plusieurs jours le rendant encore meilleur. D'autres cuisent la lamproie en la lançant à feu vif, et la flambent à la première ébullition, et ajoutent une cuillère de chapelure en fin de cuisson.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'alose

L'alose quant à elle se cuisine souvent simplement, à la poêle ou au four, et dans tous les cas accompagnée d'acidité, bénéfique pour détruire les nombreuses arêtes du poisson. Le citron, et plus traditionnellement l'oseille servent à cela. Souvent, l'alose est d'abord mise à macérer dans un mélange d'oignons hachés, de thym et de laurier, quelques heures avant la cuisson, et l'oseille préparée à part. Des terrines à aloses existaient, dont une est encore visible au Château des Ducs de Bretagne (musée de la Ville de Nantes). Certains recueillent la laite d'alose, lors de sa remontée migratoire de printemps, et la cuisinent poêlée. D'autres se souviennent avoir mangé, similairement, des œufs de sandre, beurrés et poêlés, frits comme les œufs d'alose, alors appelés « coque ».

Le saumon

Le saumon, à l'époque où il était pêché, était souvent levé en filet, ou alors directement cuit au four, et accompagné de beurre blanc. Il était également fréquemment fumé chez des restaurateurs proches des pêcheurs. Bien évidemment, la fermeture de sa pêche a entraîné l'arrêt de cette gastronomie, comme celle de la truite de mer.

L'anguille et la civelle

La gastronomie de la civelle subit elle aussi cette problématique. Interdite de pêche aux amateurs en 2006, les professionnels peuvent la vendre jusqu'à plusieurs centaines d'euros le kilo suivant les mois. A ce prix, elle a disparu des étals des marchés ligériens, où elle était encore abondante jusque dans les années 2000. Tout le monde se souvient d'en avoir mangé à n'en plus pouvoir, bouillie, après avoir été « rincée sept fois » pour enlever son mucus. Blanchies à la cuisson, elles étaient pressées en petits pains et vendus parfois à même la rue. Froide, on la mangeait accompagnée d'une salade de pissenlits, voire simplement en vinaigrette. D'autres la faisaient revenir à la poêle, avec une quantité importante de beurre, de l'ail et du persil. Enfin, d'autres la cuisinent en court bouillon (eau, vin blanc sec, vinaigre, sel, poivre, thym, laurier, persil, échalotes), prêtes en 3 à 4 minutes, puis servies avec une vinaigrette très relevée. A Indre, la fête à la civelle était devenue impossible à organiser à cause des prix du poisson, malgré ses cinquante années d'existence. La fête s'est ainsi reconvertie en fête de la Loire, mettant à l'honneur les autres poissons du fleuve. Auparavant, l'anguille était fêtée dans le port de Haute-Indre tous les ans en avril, et la civelle à Basse-Indre en février-mars. L'anguille adulte elle, une fois étamée et vidée, est souvent cuite à la poêle, au four, ou grillée. Certains la fument également, et la matelote d'anguille de Loire est encore largement concoctée : vider et dépouiller l'anguille, la couper en tronçons de 5 cm ; faire revenir ces tronçons dans une sauteuse contenant l'huile bouillante. Lorsqu'ils sont bien dorés, ajouter des petits lardons, des champignons en morceaux, des petits oignons entiers, une échalote et de l'ail finement hachés ; saupoudrer de farine, mélanger, arroser de cognac, flamber, puis mouiller avec du vin rouge. Laisser mijoter doucement et faire réduire jusqu'à cuisson complète du poisson (40 minutes). Verser la préparation dans un plat chaud, l'entourer de petits croûtons. Servir avec le même vin que celui de la préparation.

Les petits poissons blancs et la « friture de Loire »

Les goujons, pris à la douzaine, sont jetés dans une poêle, accompagnés d'un jus de citron et de beurre. Les grosses brèmes, pleines d'arêtes, sont farcies aux oignons, au pain, à l'ail, et au persil, puis recouvertes d'oignons et de tomates, et passées au four. Souvent capturée à l'épervier, la friture constitue un mets apprécié en période estivale sur les rives du fleuve. Composée de petits poissons blancs (ablette, brème, poisson-chat, goujon, gardon, ...), vidés et rincés, elle est faite à la poêle (les poissons sont jetés dans une huile chaude et une noix de beurre ; une fois dorés, les servir avec persil et citron, et manger avec les mains).

Fumaisons et salaisons ; pâtés, terrines et rillettes

Les communautés de l'estuaire ont rivalisé d'inventivité pour conserver et donc transformer la majorité des poissons pêchés sur des temps plus ou moins longs. Chez les pêcheurs, le saumon et la truite ont été remplacés dans les fumoirs par les anguilles ou les mulets. De nombreux amateurs se sont en effet construits de petits fumoirs artisanaux. Le plus souvent, le feu est éloigné du fumoir pour que les fumées soient froides, et ne cuisent pas le poisson. La durée d'une fumaison dépend des espèces, mais oscille entre 5 et 6 heures. Le bois principalement utilisé est le hêtre, mais certains utilisent le frêne ou le chêne. Quelques-uns ont recours à la salaison, pratique en expansion sur les bords de Loire. Les poissons, surtout des mulets, sont mis en sel pendant trois mois, dans des boîtes de bois. Une fois salé, le goût ressemblerait à celui d'une morue salée. Les pêcheurs font aussi parfois des terrines, rillettes ou pâtés de poissons, suivant les prises, et après une cuisson assez longue, notamment avec les poissons blancs et le silure, ou les prises de petites tailles.

Les accompagnements : le célèbre « Beurre blanc »

Une légende raconte qu'une célèbre cuisinière des bords de Loire aurait inventé le beurre blanc. Les pêcheurs ont une tout autre histoire du beurre blanc, celle d'un accompagnement populaire, cuisiné pour des occasions particulières, et comprenant autant de recettes que de familles de pêcheurs. L'une de ces recettes conseille d'émincer 3 ou 4 échalotes, de les verser dans une casserole, et de les mettre à réduire en les poivrant et les couvrant de muscadet. A évaporation partielle, y faire fondre une plaquette de beurre (salé bien-sûr !) coupée en cubes de 2 à 3 cm, tout en remuant perpétuellement, et en surveillant attentivement : « un beurre fondu est un beurre blanc raté » !

Bien-sûr, toutes ces recettes sont l'occasion d'inviter à les partager les autres pêcheurs, la famille, les voisins ou les amis. Souvent, les pêcheurs qui pratiquent de manière vivrière exclusivement s'inscrivent aussi dans d'autres activités primaires pour leurs besoins de tous les jours. Nombre d'adhérents pêchent également à la ligne, en mer, ou dans des zones à réglementation spécifique (pêche à la foëne en Brière, etc.). Plusieurs d'entre eux pratiquent l'art cynégétique en zone humide. Enfin, beaucoup de pêcheurs travaillent la terre, au sens large du terme, et possèdent un petit lopin, situé à proximité du fleuve, voire sur les îles de Loire. L'élevage est rarement cité, même si certains possèdent quelques vaches, de la volaille, ou des ruches. A l'inverse, ils sont plusieurs à posséder des vignes, des espaces forestiers, des vergers, des potagers, ou des champs. Il s'agit là d'une sorte de « pluri-activité vivrière », qui a existé de tout temps sur les bords de Loire (les pêcheurs étaient ainsi également pilotes, conducteurs de toues, chasseurs, ou maraîchers).

La vannerie des bords de Loire

La vannerie était largement pratiquée par les sociétés du fleuve. Si aujourd'hui peu de personnes la pratiquent encore à des fins professionnelles, elle demeure une activité hivernale répandue, notamment pour préparer les engins pour la future saison, qui démarre au printemps avec l'anguille jaune, puis la lamproie, elle-même suivie par les aloses.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 39 et 40 : Oseraie d'un pêcheur amateur à la Varenne, à deux saisons différentes © Anatole Danto.

De nombreux pêcheurs ont appris de leurs parents et grands-parents les techniques locales de vannerie, adaptées à chaque engin. Certains tressages demandent parfois plusieurs jours de travail pour arriver à un engin qui tienne la route, et sont de moins en moins pratiqués, voire en voie d'extinction (bosselle à anguille par exemple, mais aussi nasse à lamproie). Plusieurs pêcheurs possèdent de véritables oseraies sur leurs parcelles, mais l'ancien Conservatoire des rives de Loire et de ses affluents (CORELA) avait constaté avant sa disparition l'effondrement des peuplements d'osier sur les rives et berges de Loire, preuve d'un désintérêt, lié largement au passage de la vannerie d'osier à la construction en plastique et grillage.



Photographies 41 et 42 : Début de fabrication d'une nasse à lamproie, et vanneries de paniers chez un pêcheur à la Rabotière © Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 43 et 44 : Initiations à la vannerie avec des pêcheurs à la Meilleraie et Bouzillé © Anatole Danto.

Les savoirs écologiques locaux et traditionnels détenus par la communauté de pêcheurs

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de l'estuaire possèdent aussi un certain nombre de savoirs empiriques sur le milieu ligérien, et notamment sur ses évolutions, concourant à une « mémoire environnementale » riche et fine. Leurs observations concernent le milieu, son évolution, et certaines espèces de poissons, preuves d'une connaissance acérée du territoire de pêche, acquise sur le terrain, en pratiquant, en observant, en écoutant et en échangeant avec les « anciens ».

Les problèmes majeurs observés par les pêcheurs depuis quelques années concernent la baisse du niveau de la Loire, la dégradation de son lit, et l'apparition d'espèces invasives. Ils voient une baisse de la ligne d'eau en Loire (trois mètres de marée aujourd'hui en amont de Nantes, alors qu'elle était quasiment inexistante auparavant), et datent à peu près tous les prémices de cette baisse sur les mêmes années. Pour eux, l'abaissement de la ligne d'eau a lieu depuis 1976 (en 1975, les ponts et chaussées font sauter des roches en Loire par déroctage, entraînant une baisse du niveau du fleuve de 1 m 20 à 1 m 30). En parallèle, jusqu'à 2,3 millions de tonnes de sables étaient extraites de Loire chaque année par les sabliers angevins réunis dans les années 1980 entre la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire. Des dragues à godets remontèrent jusqu'à Malakoff, à Nantes, puis dans les années 1970, six dragues suceuses arrivèrent à Saint-Julien-de-Concelles, avec des rotations régulières.

Aujourd'hui, les extractions dans la Loire sont terminées, tout comme le trafic commercial en amont de Nantes, avec l'arrêt des rotations du dernier sablier à remonter si haut la Loire en 2013, jusqu'à la zone de maraîchage de la Divatte. Un pêcheur, arrivé à Saint-Julien-de-Concelles en 1976 explique qu'il y avait moins de courant dans le fleuve, que l'eau était plus haute, qu'elle s'étalait, et que d'autres bras étaient en eau. La remontée de l'onde de marée est, pour les pêcheurs, due aux prélèvements de sables, qui ont entraîné de gros dégâts. Les seuils naturels présents en Loire, formant des marches, qui autrefois arrêtaient la marée ont été arasés, comme à Thouaré-sur-Loire (l'étal remonte jusqu'à Ingrandes-sur-Loire aujourd'hui). Le pont de Thouaré correspond quand-même encore à une grosse marche pour la marée, qui met deux heures à aller de Chantenay au Cellier. La déverse qui se faisait à Saint-Julien-de-Concelles, où la Loire passait de 6 à 12 m de profondeur est encore maintenue, mais avec les marées, se fait bien moins sentir.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 45 et 46 : L'érosion des berges de Loire au niveau de la commune de l'Orée d'Anjou
© Jules Danto

Certaines barres ou certains épis ne se passent désormais plus qu'en descendant le fleuve, et en relevant le moteur, sinon le bateau talonne, à l'exception des grandes marées (lors de l'étal). Les bras annexes et les boires de la Loire ont pour certains disparu, par ensablement à causes des travaux successifs, et deviennent « en à sec », ce qui est négatif pour les civelles. Cela entraîne une diminution des zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour les poissons. La remontée de la marée, trop importante aujourd'hui est pour certains « encore atténuée par quelques crues, heureusement ». Mais cela n'empêche pas l'eau « trop salée de remonter désormais ». Moins de crues sont constatées qu'avant, mais celles des dernières années sont plus rapides. Il y a « beaucoup moins de poisson qu'avant ».

La plie de Loire a par exemple disparu de l'amont de Nantes depuis une dizaine d'années, et les zones de fraie diminuent pour les brochets. De même, les dernières prises d'esturgeon, il y a 25 ans, ont durablement marqué les esprits, tout comme les derniers saumons et truites de mer capturés il y a une vingtaine d'années. Les disparitions des « couverts » (ou « cornauds »), des lamprillons, des madeleineaux (juvéniles de saumon), ou des éperlans noirs sont aussi citées. Avant, la chevrette arrivait en juillet dans l'estuaire, et l'anguille suivait juste après, maintenant, il y bien moins de chevrettes, mais on en trouve toute l'année. De plus, la modification de l'hydrologie a détruit les berges de Loire, faisant disparaître, en plus de grandes quantités de sable, les petits bateaux, coulés par les vagues, voire directement détruits, conduisant à un dégoût, puis à un abandon général de la part de nombreux pêcheurs.

A l'opposé, certains poissons se sont mis à fréquenter l'estuaire, de façon plus poussée, voire de façon nouvelle. Les pêcheurs citent par exemple les sandres et mullets, apparus dans certaines zones dans les années 1960, ou désormais présents à l'année (mulet). Le silure est aussi fréquemment cité comme une nuisance nouvelle, de même que les poissons-chats, les cormorans, les ragondins, etc. Pour le silure, les pêcheurs datent son apparition, suivant les lots, aux années 1960-1970 également. Aujourd'hui, des silures de 15 à 80 kilos, et de plus de 2,5 m sont pêchés, et cet animal apprécie les migrateurs pour se nourrir. Cependant, les pêcheurs de l'association notent pour certains d'entre eux une recrudescence des saumons à remonter la Loire, tout comme pour la civelle (plus abondante depuis cinq à six ans), qu'ils observent sans pouvoir la pêcher.

Le lieu de pose précis des engins correspond à une connaissance fine des éléments spatiaux-temporels par le pêcheur. Les nasses à lamproie sont par exemple déplacées en fonction des hauteurs d'eau dans le lit du fleuve, même si les ancrages de ces nasses restent là d'une année sur l'autre,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

chacun ayant ses flotteurs pour les repérer (bidons colorés, chaque pêcheur connaissant sa couleur). Sur le lot 11, le courant passe le long d'une berge d'une île de Loire en s'écartant de la rive nord. Tous les pêcheurs à la lamproie posent leurs engins sur cette zone de 600 mètres, alors que le lot fait plusieurs kilomètres (7 800 m). Pour l'anguille, il faut retrouver les sites de pose de l'année précédente à chaque début de saison, avant la semaine où « ça va taper » (il y aura de nombreuses prises), corrélée souvent à une forte crue. La pêche de l'anguille nécessite en effet des mouvements d'eau : s'il n'y a pas de mouvement d'eau en dehors des marées, il n'y a pas de pêche. A l'inverse, une crue orageuse, ou des crues longues suite à l'hiver, « à plein chantier », sont favorables, et font « bouger les poissons ». Mais la température joue aussi un rôle, si l'eau est à 12°C, la température est trop basse pour que l'anguille se meuve. L'arrivée des « eaux de glace », issues de la fonte des neiges dans le Massif Central se voit en Loire. Toujours pour les anguilles, la pêche avant un orage est bonne, mais il faut également suivre les lunes : « la lune est primordiale, tout comme la température de l'eau ». Pour les autres poissons, si les vents ne sont pas à l'ouest – vent dominant localement, avec le Noroît –, la pêche ne sera pas bonne, « on ne fait pas de poisson » sur les lots mixtes (les poissons ne sont pas poussés par les courants qui rentrent dans l'estuaire). Le mulot se pêche à l'étal de pleine mer, quand l'eau est très turbide. A l'opposé, le sandre aime l'eau claire et propre, et se capture à basse mer.

La pêche des poissons obéit certes aux ouvertures administratives, mais les pêcheurs reconnaissent une ouverture/fermeture « naturelle » de la pêche avec les migrations, surtout pour la lamproie et l'alse.

Les pêcheurs connaissent donc parfaitement le lot sur lequel ils pratiquent, et plus largement les paramètres du fleuve sur d'importantes distances, modifiés par des projets plus ou moins proches, mais vite visibles pour les pratiquants. Ils ont également un savoir important lié aux espèces présentes dans le fleuve, et constituent un réseau irremplaçable d'observateurs du milieu. Ces « premiers observateurs du fleuve », qui pratiquent « une des plus vieilles activités du monde » aimeraient pourtant qu'on « les laisse travailler » tranquillement sur le fleuve « exaltant », qu'ils connaissent, apprécient, vantent et protègent, au cœur de la « formidable nature », emplie de « sensations ». « Il m'a rendu dingue, ce fleuve » dit un pêcheur, avide de faire partager cette passion avec d'autres, tandis qu'un autre indiquait aimer « cette activité après le travail, pour observer la Loire tout en ayant un but ».

La pêche : une activité sociale historique des bords de Loire

La vente du produit de la pêche est interdite aux amateurs, mais pas le troc. De nombreux pêcheurs utilisent cette pratique pour échanger du poisson contre d'autres services, le tout dans un système non marchand. La pêche est souvent mutualisée entre les pêcheurs, et quand l'un utilise sa plate ou prête son fumoir, les autres échangent ces « services » contre une prise. Ce système de troc permet des échanges avec du vin, des légumes, des plantes, de menus services... La pratique de l'apéro après un retour de pêche, dans les caves des vignobles de la région est également plébiscitée, tout comme les repas autour d'un poisson de Loire.

Avec leur générosité, les pêcheurs donnent aussi souvent à leurs voisins, amis ou famille (« je donne des poissons aux autres », « je donne beaucoup », « je distribue fréquemment du poisson aux connaissances », reviennent fréquemment chez les pêcheurs). Toutefois, cette pêche est souvent encore pratiquée dans un but vivrier, et non dans un but de loisir. Les prises permettent à un pêcheur amateur aux engins et aux filets de faire 1 à 4 repas par semaine, suivant le nombre de personnes composant le ménage, ce qui est « idéal pour les petites retraites ». Certains pêcheurs indiquent que cela leur permet de faire quelques économies, et de savoir ce qu'ils mangent. La fierté d'avoir capturer son repas est également parfois perceptible.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français

Patois du pays de Retz (gallo), en perte de pratique

Patois ligérien de la Basse-Loire (gallo), en perte de pratique

Patois nantais (gallo), en perte de pratique

Patois angevin, en perte de pratique

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti lié aux pratiques des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, logiquement divers, peut être classifié en différentes catégories :

Un **patrimoine bâti direct**, essentiellement constitué des cabanes de pêche au carrelet fixe de rive (pêcheries). Cette pratique spécifique fait l'objet d'un inventaire à part (voir fiche d'inventaire 2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00490) ;

Un **patrimoine bâti indirect** :

Le patrimoine bâti lié à l'exploitation et la navigation (ports de pêche : quai, môle, phare, balise, jetée, digue, perré, cale, forme, etc.). Celui-ci est commun aux ports de la Basse-Loire et de l'estuaire amont, avec quelques distinctions amont/aval selon l'importance de la marée, et de l'ancienne densité du trafic de cabotage estuarien. Il sert généralement également à d'autres usages. Sur les autres cours d'eau, un petit patrimoine fluvial généraliste est aussi présent. Sur les lots du Canal et dépendances, le patrimoine de navigation, avec biefs et écluse est prégnant.

Le patrimoine bâti lié à l'administration des pêches (anciennes stations de l'inscription maritime et des eaux et forêts, anciennes douanes fluvio-maritimes, etc.).

Le patrimoine bâti lié à la construction navale et à la réparation des navires de pêche (chantiers navals de charpentiers de marine) : quatre chantiers actifs subsistent sur l'estuaire et un ancien chantier est préservé sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau.

Les maisons des pêcheurs, anciennes ou actuelles. Le long de la Basse-Loire et de la Loire armoricaine, on retrouve une typologie globalement similaire les concernant : il s'agit de maisons de bourg, basses ou à deux niveaux, souvent surélevées de la rue pour échapper aux crues, ou de fermes traditionnelles, isolées ou en hameaux. Certains quartiers de pêcheurs se distinguent encore au sein du tissu urbain plus contemporain dans la région nantaise, ou sur d'anciennes îles, aujourd'hui rattachées à la terre ferme par la fermeture de bras annexes, de boires et de seils. Sur les autres cours d'eau, quelques villages ont concentré des familles de pêcheurs, notamment en Sèvre.

Objets, outils, matériaux supports

Les objets et outils des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sont variés, et s'appuient sur de nombreux matériaux différents, selon les engins employés et les territoires de pratiques.

Le bateau de pêche

Localement, le bateau de pêche employé par les amateurs est la traditionnelle plate de Loire (avec des longueurs variant de 6 à 9 m), avec une proue légèrement remontée pour remonter sur les plages de Loire ou les marais de l'Erdre. En aval de Nantes, d'autres types de bateaux étaient employés par les pêcheurs, presque un par commune, voire par village. Aujourd'hui, de nombreuses plates demeurent en bois, mais le polyester a fait son apparition.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les engins de pêche

Les engins sont fabriqués soit en osier, soit en plastique, soit en grillage, selon leur type. Les filets sont aujourd'hui en nylon, mais étaient autrefois en coton ou chanvre. Le ramendage se fait avec des aiguilles en plastique, en bois ou en os.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Les modes d'apprentissage et de transmission sont assez classiques pour une telle activité de loisir, plutôt rurale et traditionnelle. La très grande majorité des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets ont appris les techniques de pêche et de navigation grâce à leurs parents ou grands-parents (généralement les pères et grands-pères), ou par un proche (voisin, ami, famille), qui réside à proximité. Beaucoup ont eu envie d'apprendre ces pratiques en observant les voisins sur les rives.

Certains ont appris telle ou telle technique au sein de leur famille, à l'étranger, et, suite aux hasards de l'immigration, l'ont perpétué en Loire-Atlantique. C'est notamment le cas de l'épervier. Enfin, nombre de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sont d'anciens pêcheurs professionnels, aujourd'hui à la retraite, qui continuent à pratiquer sur leur lot avec leurs engins, pour leur consommation personnelle. Ces pêcheurs ont eu des modes d'apprentissage parfois un peu différents, passant notamment par le compagnonnage, voire une école de pêche.

La transmission s'effectue de cette manière jusqu'à aujourd'hui. Depuis quelques années, l'ADAPAEF organise également des écoles de pêche et des chantiers participatifs, en en faisant la promotion, dans le but de faire découvrir la pêche aux engins et aux filets à des personnes n'ayant pas de connaissance personnelle dans ce domaine.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

En Loire-Atlantique, l'ADAPAEF 44, seul organe officiel de représentation de la communauté, assure exclusivement la promotion et la transmission de ces activités. A l'échelle régionale, des actions de coopération et d'échanges de bonnes pratiques ont lieu avec les ADAPAEF voisines. Enfin, de nombreuses discussions ont lieu au sein de la FNADAPAEF.

Les membres actifs de l'association (bureau et conseil d'administration) sont particulièrement impliqués dans la transmission auprès des novices.

Concernant la vannerie, certains vanniers amateurs, et certaines associations perpétuent certaines pratiques de tressage dans la région.

Enfin, la gastronomie locale bénéficie quant à elle d'une bonne visibilité, notamment sur la place nantaise.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

La pêche est une activité ancrée de longue date sur l'ensemble du bassin versant ligérien. Enormément d'artéfacts archéologiques ont été découverts lors de divers chantiers de fouille, notamment en amont de la zone de salinité (milieu limnique, plus favorable à la conservation du bois), et prouvent l'usage démocratisé des engins de type nasse, mais également des barrages de pêche. Dès l'époque médiévale, des sources écrites nous renseignent également sur la profusion des ressources halieutiques tirées du fleuve, traduisant là aussi une densité de pêcheurs élevée sur les

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

rives du fleuve et les cours d'eau environnant.

A la Révolution, l'Etat, désormais propriétaire bien ancré de son domaine public navigable, fluvial comme maritime, réorganise complètement les droits de pêche, autrefois nobiliaires ou cléricaux. Un système de découpage par lots du domaine public est alors établi, et les lots sont loués par baux (amodiation) à des privés ou des associations de représentation pour valoriser le domaine. Les lots de pêche sont ainsi loués aux différents pêcheurs présents, moyennant le paiement de droits de pêche. Ce système n'a que peu évolué aujourd'hui, et est toujours globalement en vigueur.

Les différentes constructions visant à franchir le fleuve (ponts), l'endiguer (levées), le chenaliser (épis) et l'exploiter (quais et cales) sont vite mis à profit par la pêche, qui développe localement une multitude de techniques adaptées (pêche au filet barrage, pêche aux piles de pont, pêche derrière les épis, pêche en bord à quai, etc.).

La Loi pêche de 1984 bouleverse le système social, obligeant les pêcheurs à choisir le statut de pêcheur professionnel pour continuer à vendre le produit de leur pêche, ou celui de pêcheur amateur aux engins et aux filets pour continuer à pêcher, mais uniquement pour sa propre consommation. La distinction, auparavant inopérante, conduit à la disparition de plusieurs dizaines de pêcheurs, qui renoncent à une pêche qui ne met plus de « beurre dans les épinards », pratiquée seulement occasionnellement. Dans les années 2000, plusieurs restrictions réglementaires d'envergure ciblent les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (fiche de déclaration de captures mensuelle, interdiction de la civelle en 2006, de l'anguille argentée, du saumon, de la truite de mer, etc.), alors même qu'en parallèle, les taxes et droits de pêche sont de plus en plus chers (instauration des vignettes de navigation par exemple), conduisant logiquement à une érosion de la population de pêcheurs.

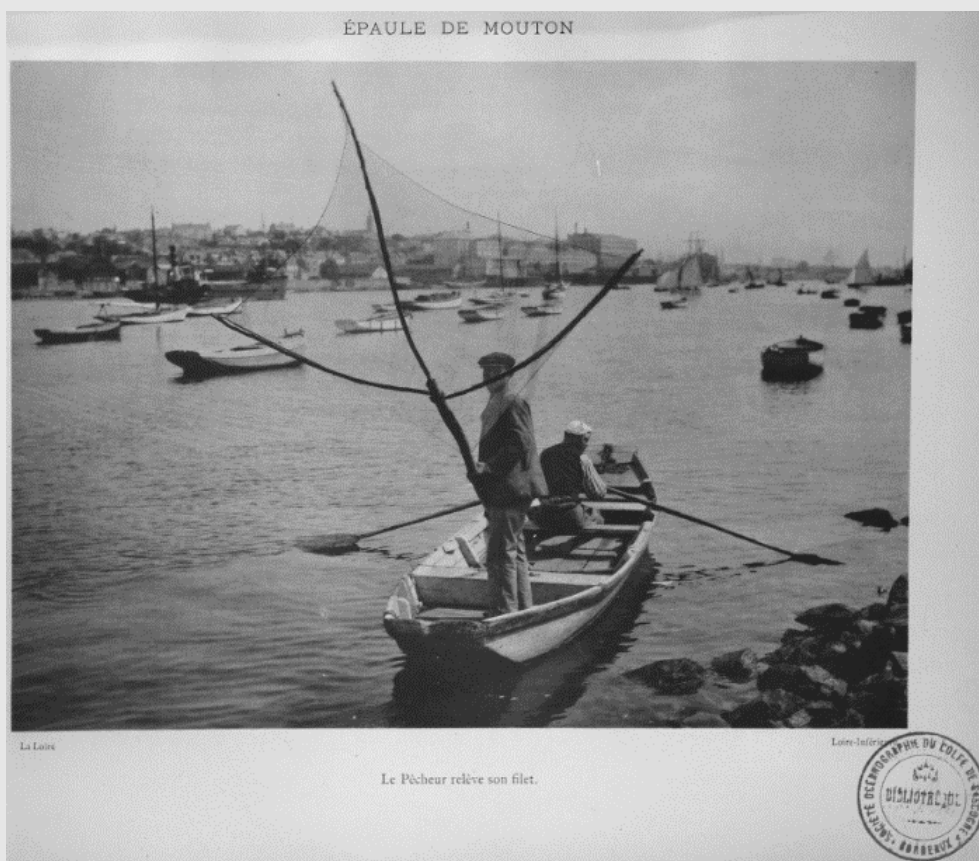
Mais ces conséquences ont également d'autres causes, intrinsèquement liées, quant à elles, aux évolutions du fleuve Loire et des cours d'eau attenants. Une véritable histoire socio-environnementale pourrait être écrite ici, tant les rapports entre Nature et Culture sont enracinés au sein des socio-écosystèmes de l'estuaire, depuis la Loire armoricaine jusqu'à l'embouchure et l'estuaire externe. Comme évoqué dans la fiche d'inventaire spécifiquement consacrée aux pêches de la Basse-Loire aval (sous la Limite de salure des eaux), identifiée 2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00497, le fleuve aval, entre Nantes et Saint-Nazaire, a fait l'objet de nombreux et profonds bouleversements anthropiques. En amont, des événements similaires ont eu lieu, symbolisés notamment par la construction des épis et le comblement des bras annexes (boires et seils), deux choses très visibles dans le paysage. Mais l'évolution majeure est celle, invisible, liée à l'extraction de sable de Loire, à grande échelle, ayant conduit à un fort abaissement de la ligne d'eau, une concentration de l'écoulement dans un lit mineur réduit, et une accélération des courants. Parallèlement, cela a conduit à la remontée et du sel, et de la marée jusqu'aux limites du Maine-et-Loire désormais. Ces bouleversements ont modifié les berges, les îles, les bras, et logiquement, les populations piscicoles (tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif). Plus en amont encore, les trop nombreuses ruptures aux continuités écologiques ont fait s'effondrer certaines populations piscicoles, comme celles du saumon atlantique ligérien. Ces mutations ont obligé les pêcheurs à s'adapter fortement à partir des années 1970, jusqu'à la diminution forte du nombre d'adhérents de l'ADAPAEF à l'époque contemporaine.

Ainsi, de très nombreuses techniques ont disparu, sous l'effet de réglementations restrictives ou de mutations environnementales. Certains s'en souviennent encore, et ont laissé quelques témoignages, comme sur la région nantaise : « Mon père faisait des nasses en osier et on allait les mettre, sous les estacades du quai de la Fosse. Je l'ai fait bien des fois. On mettait de l'appât, des achats. On les enfilait sur une broche, on les mettait dans la nasse. Ce sont des vers de terre les achats. Ou alors, il allait chercher des moules de Loire (conettes), il les pilait et il les mettait dedans aussi » (témoignage recueilli par le Groupe Mémoire Nantes Sud et les Archives municipales de Nantes).

D'autres ont laissé des témoignages picturaux, comme certains peintres célèbres de la Basse-Loire

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

(Edmond Bertreux, Anne Mandeville, ...), ou photographiques et filmographiques.



Photographies 47 et 48 : Pratiques de pêche aujourd'hui disparues : l'épaule de mouton et la seine « garni » © De Drouin De Bouville, 1902.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 49 et 50 : Foëne (ou fouine) et peigne à anguille, pratiques éteintes mais mémoire encore conservée en Loire aval © Jules Danto.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

La pêche amateur aux engins et aux filets en Loire-Atlantique se caractérise par une évolution permanente, contrainte par les éléments exposés dans le paragraphe précédent. Ces évolutions ont conduit les populations de pêcheurs riveraines à développer des capacités d'adaptations permanentes et continues.

Les pratiques ont été influencées par des circulations et transferts d'autres pratiques, notamment depuis l'amont, mais également par pénétration à l'intérieur des terres de certaines pratiques littorales, ou apportées d'autres cours d'eau aux caractéristiques plus ou moins similaires. Les emprunts à des techniques de pêche allochtones ont donc sûrement eu lieu. Il n'en reste pas moins que l'estuaire de la Loire et les cours d'eau annexes demeurent un lieu important à l'échelle nationale de par la diversité des techniques de pêche existantes.

Enfin, comme ailleurs, et comme d'autres pêches (professionnelles, maritimes, à la ligne, etc.), les engins de pêche se sont modernisés (usages du métal, puis du plastique et du nylon), idem pour les bateaux (échosondeur, coque en résine époxy, ...), et tout cela s'est largement uniformisé et homogénéisé à l'échelle nationale, voire européenne. Il en est de même pour les noms de poissons par exemple, avec l'instauration de la cladistique et de la systématique pour les ichtyonimes, ou les noms d'engins, conduisant à un appauvrissement linguistique sur certains champs lexicaux et la disparition de termes vernaculaires de désignation adaptés aux socio-écosystèmes locaux spécifiquement.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Au-delà, certaines évolutions ont contribué à la disparition totale et rapide de certaines sous-catégories de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets. Avec l'instauration du plan de gestion anguille par exemple, un quota de licences est mis en place pour les pêcheurs amateurs à la civelle. Initialement établi à 200 licenciés, il passe rapidement à 100, avant que cette pêche ne soit définitivement interdite en 2006, faisant disparaître en très peu de temps 200 pêcheurs amateurs des bords de Loire.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Les statistiques de licenciés indiquent clairement une diminution forte et continue du nombre d'adhérents de l'ADAPAEF depuis le milieu des années 2000. En une quinzaine d'années, la moitié de ces pêcheurs a cessé ses activités dans le département. Cela masque toutefois quelques disparités selon les techniques et les localisations.

Les licences lamproies, plafonnées par quota, sont ainsi plébiscitées et toutes sont occupées, une liste d'attente existant même. De manière similaire, certains lots de Loire, ou des dépendances du Canal de Nantes à Brest, prisés, font le plein, et toutes les licences y sont pourvues, témoignant de la vitalité de certaines pratiques, corrélées à certains territoires de pêche spécifiques.

La situation est à l'inverse catastrophique pour le carrelet de terre, avec une division par 10 des adhérents. De même, certains lots sont désormais totalement vacants, ou ne comptent que quelques licenciés. C'est notamment le cas sur l'Erdre, la Sèvre Nantaise et le Canal, tout comme autour de l'agglomération nantaise, sur les lots de la zone fluvio-maritime. La vitalité de ces pratiques est donc aujourd'hui interrogée, et la pérennisation à moyen terme de l'activité de pêche amateur aux engins et aux filets sur ces lots peut être questionnée.

Menaces et risques

Comme sur la Loire aval, les problématiques qui menacent directement les pratiques des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sont à la fois socio-économiques et environnementales.

L'évolution de l'environnement aquatique constitue une menace forte, désormais présente de manière permanente. Aux évolutions géomorphologiques très importantes des années 1970 à 1990 (déroctage, extraction de sable, pétardage de seuil, dragage, comblement de bras annexes, chenalisation) se sont ensuite ajoutés la pollution des cours d'eau (pesticides, PCB, métaux lourds, ...), le réchauffement des eaux (en été, mais aussi en hiver, avec l'absence des embâcles de glace), la perturbation désormais quasiment systématique des cycles hydrologiques inter et intra-annuels (modification du régime de précipitations atlantique et diminution de l'enneigement du Massif Central, conduisant à la disparition des crues nivales), et, enfin, l'arrivée d'espèces invasives, tant végétales qu'animales (jussie, silure, corbicule – qui élimine le plancton de Loire de manière excessive, ...). Certains étés, la pêche est désormais très difficile sur certains lots, notamment à cause d'un niveau d'eau très faible (qui peut perdurer parfois jusqu'au mois de décembre), mais aussi de la circulation du bouchon vaseux (zone hypoxique, qui engendre une mortalité piscicole). Enfin, les cyanobactéries ont fait leur apparition depuis quelques années lors des mois chauds et secs, conduisant à des fermetures de pêche par arrêté préfectoral.

L'autre grand volet de menaces est constitué d'éléments socio-économiques.

Les évolutions réglementaires contemporaines ont en effet eu pour conséquences d'interdire la pêche de certaines espèces ou l'usage de certains engins, pourtant historiquement pêchées ou usités, conduisant à une désaffectation de l'activité.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La bureaucratisation de certains processus est également un facteur bloquant pour certains pêcheurs (déclaration mensuelle de capture à faire, achat de la carte de pêche sur internet, fourniture d'une étude d'impact en zone natura 2000 pour les pêcheries, ...) tout comme l'augmentation des droits et taxes à payer annuellement à différents organismes.

La question foncière est également importante pour la pêche au carrelet de terre : les nouvelles réglementations d'accès aux quais des terminaux portuaires ou la barriérisation des quais sur la métropole nantaise entraînent une impossibilité de pratique, tout comme l'accaparement des cales par certains usagers.

On peut aussi noter l'absence de soutien de certaines instances de représentation (comme la fédération départementale de pêche), qui ne souhaitent pas aider l'ADAPAEF dans la perpétuation de ses activités.

Enfin, la multiplication des actes de vandalisme à l'encontre des engins, les menaces verbales voire physiques et les nouveaux usages des milieux aquatiques parfois irrespectueux des pêcheurs conduisent à des conflits d'usage provoquant l'abandon de pratiques chez certains d'entre eux.

La disparition de l'osiericulture constitue également une menace à long terme sur les pratiques de vannerie liées à la pêche, par disparition de la matière première nécessaire. Replanter des oseraies et les voir arriver à maturité prend du temps, et une anticipation par replantation d'oseraies communes devrait être engagée sur les berges par les acteurs du fleuve.

Les derniers pêcheurs, qui ont connu l'ensemble des engins existants sur l'estuaire de la Loire, sont désormais d'un âge avancé. Leur disparition sera, sans action corrective, concomitante de celle d'un ensemble de savoirs immatériels propres à cette zone nourricière historique, entre terre et mer.

La préservation des pêches traditionnelles de l'estuaire de la Loire et cours d'eau annexes est un sujet complexe, peu aidé par la diversité des institutions gestionnaires en présence, multiples, et donc divisées. La problématique majeure (portée à connaissance de la majorité des institutions publiques de l'estuaire, tant dans les domaines environnementaux que culturels) demeure l'absence totale d'institution qui se saisisse de ce sujet.

Les risques d'extinction de certaines pratiques, à très brèves échéances sont donc bien présents, et nécessitent des actions rapides de sauvegarde.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Plusieurs actions de sauvegarde et de valorisation sont menées par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, ou par les communautés riveraines des cours d'eau, comprenant à la fois des sauvegardes du patrimoine culturel et des sauvegardes du patrimoine naturel.

Sur les questions environnementales, de nombreux pêcheurs, amoureux de la Loire et des cours d'eau annexes, sont engagés à titre personnel dans différentes associations de préservation de l'environnement (MNLE – Sauver la Loire, SOS Loire vivante, Loire pour tous, Comité pour la Loire de demain, ...). Mais l'ADAPAEF, au titre de sa personnalité associative, est également membre de certaines associations, notamment fédératives, engagées dans la préservation de l'environnement et de ses ressources (Association pour le repeuplement de l'anguille en France, l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique par exemple). L'ADAPAEF engage par ailleurs de nombreuses actions pour contribuer à la sauvegarde des écosystèmes, en cofinçant par exemple des repeuplements en civelles sur les bassins-versants locaux ou en organisant des nettoyages de berges, ou en finançant des postes de gardes-pêches. L'association s'engage également dans certaines pêches scientifiques, pour acquérir des données environnementales sur certaines perturbations du milieu, ou participer au suivi des migrateurs.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 51 : Pêche scientifique au silure sur la Sèvre Nantaise © Anatole Danto.



Photographies 52 et 53 : Repeuplement en civelles sur l'Erdre, cofinancé par l'ADAPAEF 44 © Anatole Danto.

Les pêcheurs sont largement engagés dans la protection de la batellerie ligérienne, et dans la perpétuation des fêtes de Loire, associant fréquemment les pêcheurs. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à s'investir dans d'autres associations de sauvegarde du patrimoine ligérien, comme l'association « les amis de la queue de la Luce », qui une fois par an, organise une fête des anguilles l'avant dernier dimanche de juin à La Varenne, avec 150 participants. Les bénéfices de ce repas servent à rénover la

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Loire (échelle de crues recréées, étang curé, etc.). D'autres adhéraient à « Loire pour tous », et s'investissaient dans des manifestations sur le fleuve, jusqu'à Angers (remontées de la Loire avec un cortège de bateaux pour la mi-carême, le carnaval, ...) dans les années 1980-1990, qui aujourd'hui ont été remplacées par d'autres manifestations et associations de l'estuaire. L'ADAPAEF participe également depuis sa création en 2019 aux manifestations organisées par Débord de Loire qui permettent d'explorer le fleuve sous toutes ses facettes, notamment histoire et patrimoine, flore et faune.

Concernant les pratiques de pêche en elles-mêmes, l'ADAPAEF engage des actions de promotion, notamment lors d'écoles de pêche, durant lesquelles elle présente une pratique précise à de petits groupes de novices qui souhaitent s'initier. L'association participe également à d'autres manifestations pour promouvoir ses activités (foire de Béré, foire de Varades, salon de l'agriculture, fête des chasseurs, 14 juillet sur les bords de Loire, remontée du Bélem, etc.). L'ADAPAEF, consciente d'entretenir certaines traditions, s'est ainsi engagée dans une conservation et une mise en valeur de ces pratiques. La préservation des techniques traditionnelles, couplée à la recherche de nouveaux adhérents, conduisent ainsi l'ADAPAEF à mettre en place de nombreuses actions pour sensibiliser le plus grand nombre d'intéressés. L'association a en effet dans ses statuts la mission de « transmettre et promouvoir des techniques de pêche ancestrale aux engins et aux filets dans tout le département ». Le patrimoine lié à la pêche est également mis en valeur par l'association lors de certaines fêtes de Loire citées plus haut, comme les Journées Européennes du Patrimoine. Plus ponctuellement, l'association organise des événements de promotion du patrimoine, comme lors du baptême de la cale de Clermont, au Cellier, désormais renommée en l'honneur de l'ancien président de l'ADAPAEF et de la FNADAPAEF, Cale Francis Poul, personnage important du milieu au niveau national en son temps, défenseur de la pêche traditionnelle, et écrivain de la vie des bords de Loire, aujourd'hui décédé. Enfin, l'ADAPAEF s'est également lancée, avec succès, dans un projet de construction neuve d'une plate traditionnelle de Loire, par ses adhérents, qui sert aujourd'hui de vitrine mobile de l'association lors des événements de l'association à en assurer sa promotion concrète.

Sur le versant du patrimoine gastronomique, on assiste à un véritable renouveau des produits halieutiques ligériens, largement remis au goût du jour par de nombreux restaurateurs à Angers, Nantes, Ancenis, et les villages du bord du fleuve. Portés par les courants de circuits courts et d'achat de produits locaux, les poissons de Loire connaissent un regain d'intérêt, et au-delà, les recettes traditionnelles se trouvent revisitées par une forte innovation culinaire.

Actions de valorisation à signaler

Plusieurs actions spécifiques de valorisation sont conduites, dans divers domaines.

Un adhérent de l'association, Patrick Leclesve, est vivement engagé dans la préservation des traditions de pêche (au sens large, comprenant la vannerie, la batellerie, la navigation, etc.). Il a acquis et protégé l'un des derniers chantiers navals traditionnels de la Loire, le Chantier Miné, à Saint-Jean-de-Boiseau, où il perpétue les traditions de charpenterie de marine, et celles de la vie des mariniers et pêcheurs de l'estuaire. Au sein du chantier, il a créé un conservatoire des engins de pêche traditionnels, dont il maîtrise tous les usages.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographie 54 : Patrick Leclesve présente l'usage de l'épaule de mouton, engin de la Basse-Loire, dont un exemplaire est protégé au sein de son Conservatoire des engins de pêche, établi dans l'ancien chantier Miné © Jules Danto.

Sur un plan plus artistique, différentes actions sont également menées. En premier lieu, une valorisation des activités traditionnelles de pêche a fréquemment lieu grâce à des artistes et écrivains, qui dépeignent les activités du fleuve. De manière historique, de nombreux peintres s'y sont consacrés localement. De nos jours, certains artistes et écrivains perpétuent cette tradition de dialogue avec les pêcheurs, et produisent des ouvrages, des enregistrements, des photographies, des films et des œuvres d'art traitant de la pêche, soutenus par divers institutions (Maison Julien Gracq de Saint-Florent-le-Vieil par exemple).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Photographies 55 et 56 : Exposition de l'artiste Marine Class au MAT d'Ancenis en 2021, mêlant engins de pêche traditionnels et production artistique contemporaine © Marine Class.

Face à la disparition des oseraies (communes comme privées), un Conservatoire de l'osier a également été mis en place par l'association Anetz environnement, à Vair-sur-Loire. Après des collectages de plants d'osier sur les rives de la Loire, une parcelle de culture a été établie dans le village, perpétuant la diversité spécifique des bords de Loire, et valorisant chaque variété d'osier en fonction de ses utilités précises dans les fabrications des vanniers.



Photographies 57 et 58 : Différentes variétés d'osier au sein de l'oseraie conservatoire d'Anetz Environnement © Jules Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Modes de reconnaissance publique

Plusieurs modes de reconnaissance publique existent, mais ils sont peu nombreux, parcellaires, et parfois non actualisés. Le premier est constitué de publications de travaux sur la pêche, menés par l'ancien Ethnopôle Estuarium (Cordemais), dans les années 1990 et 2000. Il existe également d'autres publications : la production et actualisation d'une fiche documentaire sur la pêche en Loire par le GIP Loire Estuaire depuis plusieurs années. Certains musées locaux, publics ou associatifs, conservent quelques engins de pêche (Château des Ducs de Bretagne, Ecomusée de Montjean-sur-Loire, ...). Certains musées ont consacré quelques expositions temporaires à la pêche (Musée de l'Erdre de Carquefou par exemple). Enfin, certaines collectivités locales soutiennent financièrement l'ADAPAEF sur des projets spécifiques, au titre de leur politique de subvention associative. Le ministère de la Transition écologique apporte également des soutiens ponctuels, lors d'opérations de repeuplement par exemple. Enfin, Voies navigables de France a aidé l'ADAPAEF dans la procédure de restauration des dernières pêcheries fixes sur sa portion de Loire en gestion.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

La préservation des pêches traditionnelles de l'estuaire de la Loire et cours d'eau annexes est un sujet complexe, peu aidé par la diversité des institutions gestionnaires en présence, multiples, et donc divisées. La problématique majeure (déjà soulevée dans de précédentes fiches, et portée à connaissance de la majorité des institutions publiques de l'estuaire, tant dans les domaines environnementaux que culturels) demeure l'absence totale d'institution qui se saisisse de ce sujet.

L'accélération de la disparition des pratiques et des pêcheurs qui les portent doit désormais être rapidement inversée, par une politique active et volontariste de sauvegarde, passant par une poursuite du collectage, la mise en place d'un réseau d'acteurs, et d'un lieu dédié à la conservation des engins et de leurs usages, et à leur promotion.

L'ADAPAEF s'engage à poursuivre ses actions présentées dans la rubrique « modes de sauvegarde et de valorisation » dans les années à venir. Toutefois, l'association, avec un nombre d'adhérents en forte baisse, et des recettes financières faibles et non pérennes, ne peut assumer seule cette tâche, mais s'engagera volontiers dans une démarche collective de sauvegarde d'un patrimoine vivant, riche et spécifique, malheureusement aujourd'hui en voie d'extinction.

Les derniers pêcheurs, qui ont connu l'ensemble des engins existants sur l'estuaire de la Loire, sont désormais d'un âge avancé. Leur disparition sera, sans action corrective, concomitante de celle d'un ensemble de savoirs immatériels propres à cette zone nourricière historique, entre terre et mer.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Les pêcheurs ont tous des anecdotes et des légendes liées à leurs pratiques. Concernant la pêche à proprement parler et leurs territoires de pêche, les pêcheurs se montrent parfois peu loquaces (« c'est comme pour la cueillette de champignons, le coin est tenu secret »).

Ils connaissent par cœur certains cycles naturels, qu'ils transmettent oralement par l'usage d'expressions dédiées : « quand les lamproies arrivent en Loire par exemple, les mulots ont des trous sur le corps, on peut alors mettre les nasses à l'eau », etc.

De nombreuses légendes existent sur des pêches miraculeuses, ou des engins très pêchants. De même, dans la région du Cellier, le souvenir de parties de pêche avec Louis de Funès, qui possédait là une demeure, se transmet entre les pêcheurs. Certains d'entre eux ont par ailleurs écrit des ouvrages sur la pêche, recensant de nombreux récits, comme Francis Poul, avec son livre *La toue de galerne*, publié en 1998.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Plusieurs collectages ont été menés auprès des pêcheurs (voir rubriques suivantes), recensant certains de ces nombreux récits. Par ailleurs, autour de Champtoceaux, une balade permet la découverte, à ciel ouvert, de certains contes et légendes liés au fleuve.

Inventaires réalisés liés à la pratique

Inventaire du patrimoine réalisé sur le territoire de l'estuaire de la Loire (Service de l'inventaire, Région Pays-de-la-Loire) : <https://www.patrimoine.paysdelaloire.fr/linventaire/>

Inventaire du patrimoine réalisé sur le territoire de la Basse-Loire (Inventaire général du patrimoine culturel) : publications dans les collections nationales n°103, 104, 112, 235, 236.

Inventaire linguistique en langue gallèse : <https://www.chubri-galo.bzh/>

Etudes et inventaires du GIP Loire Estuaire : <http://www.loire-estuaire.org/accueil/suivis-environnementaux/etudes-et-inventaires/2438-/fiches-acquisitions-de-donnees>

Etudes et inventaires de l'ex-ethnopôle Estuarium : <http://www.estuarium.org/reserves/etudes-inv>

Analyses socio-économiques des zones Natura 2000 de l'estuaire et des cours d'eau annexes.

Archives du département de la Loire-Atlantique : <https://archives.loire-atlantique.fr/>

Archives orales sur CoCoON : https://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/#recherche_geo

Archives orales de l'enquête ethnographique associée à la production de cette fiche (en cours de dépôt), sur CoCoON : <https://cocoon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/cocoon-553e5c79-3da2-3f5a-ae17-3e9c6fe2e02a>

Inventaire photographique de la pêche en Basse-Loire (mairie de Paimboeuf, non daté – années 1990).

Inventaire photographique des usages en Basse-Loire (Port Autonome Nantes Saint-Nazaire, puis GPM NSN, non daté – années 1965-2020).

Inventaire photographique du patrimoine de l'estuaire de la Loire (Services successifs en charge de l'Inventaire – années 1960-2020).

Inventaire photographique des usages halieutiques en Basse-Loire (Ifremer et ancêtres – années 1975-2013) : <http://envlit.ifremer.fr/envlit/infos/portfolio>

Collectage d'engins de la pêche amateur aux engins et aux filets en France par le Musée national des arts et traditions populaires puis le Musée des civilisations européennes et méditerranéennes : <https://www.mucem.org/collections/explorez-les-collections>

Inventaire ethnolinguistique réalisé par Geneviève Massignon dans le cadre de différents atlas. Fonds conservés à la Bibliothèque nationale de France, cote MAS : <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc90688p>

Fonds de Jacqueline Baudouin-Bodin, qui a travaillé sur la pêche en Basse-Loire et marais attenants, ancienne directrice du muséum d'histoire naturelle de Nantes, établissement qui conserve ses fonds sous la cote 1602 W : <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/005FRCGMNOV-441095105-nFn>

Bibliographie sommaire

- Abbaye Royale de Fontevraud (2005). *La Loire, l'Abbaye et les poissons, catalogue-guide de l'exposition du 28 mai au 30 octobre 2005*. Fontevraud : Abbaye Royale de Fontevraud.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- ADAPAEF Loiret (2011). *La pêche traditionnelle aux engins et aux filets dans le Loiret. Recueil de pratiques*, 24 p.
- Association Hommes et cours d'eau (2000). *Pêches fluviales : Pêcheurs professionnels en eau douce en France XIXe et XXe siècles*, Conflans Sainte-Honorine, 48 p.
- Association Hommes et cours d'eau (2001). « Pêches et pêcheurs aux engins en eau douce (XIXe-XXe siècles) », *Les cahiers du musée de la batellerie*, n°46, 72 p.
- Baland, P. (2004). La pression de la pratique de la pêche aux engins sur l'équilibre halieutique et l'équilibre du milieu aquatique. *Rapport de l'inspection générale de l'environnement*.
- Barthélémy, C. (2006). Du « mangeur » d'aloses au carviste sportif : esquisse d'une histoire de la pêche amateur en France ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 53(53), 121-127.
- Bodin, J. (1959). « Coutumes et pêche en Grande-Brière et au Lac de Grand-lieu ». *Arts et traditions populaires*, 1959(7), pp. 8-19.
- Bugeaud, V. (2005). « Quand les bargers se font monnayeurs : une « aristocratie » chez les pêcheurs de l'estuaire de la Loire au XVIIIème siècle ». *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, (112-4), 43-84.
- Bugeaud, V. (2006). « Pêcher en Loire au XVIIIème siècle ». *L'eau sous le regard des sciences humaines et sociales*, P. Le Louarn (dir.), Paris, L'Harmattan, pp. 153-170.
- Castelnaud, G., Loste, C., & Champion, L. (2000). « La pêche commerciale dans les eaux intérieures françaises à l'aube du XXIème siècle : bilan et perspectives ». *Symposium CECPI on fisheries and society*, pp. 1-24.
- CSP (2003). *Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France Métropolitaine*, Collection mise au point, CSP, 198 p.
- Danto, A. (2014). *Les pêches traditionnelles aux poissons migrateurs dans l'estuaire de la Loire : l'exemple des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets*, Centre d'ethno-technologie en milieux aquatiques (CETMA), Paris, 131 p.
- Danto, A. (2015). « La cohabitation des catégories de pêcheurs dans l'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique, France) : le cas de la pêche aux poissons migrateurs ». *La mer et les hommes. Territoires, pratiques et identités*, *Revue internationale d'ethnographie*, n°5, pp. 72-89.
- Danto, A. (2018). « La pêche à l'anguille (*Anguilla anguilla*). Regards croisés sur les mutations de pratiques de pêche d'une espèce vulnérable en Atlantique français et Baltique allemande. *Noroi*, (1), pp. 75-92.
- Danto, A. (2019). « Les pêches en Loire estuarienne : état des lieux de l'activité », *Penn ar Bed*, n°231-232, pp. 39-48.
- De Bruyne, C., Even, S., Naux, L. (2006). « Rapport sur la pêche à la civelle dans le bassin de la Loire. » *Neptunus*, CDMO, volume 13/2007-1, 44 p.
- De Drouin De Bouville, R. (1902). *Pêche fluviale en France. Principaux engins et modes de pêche autorisés ou interdits*.
- De Laubrie, E. (2006). L'art de la pêche en eau douce : bilan d'une campagne d'acquisition au musée national des Arts et Traditions populaires. *La revue des musées de France : revue du Louvre*, (2), 72-79.
- Després L. (dir.) (2009). *L'estuaire de la Loire, un territoire en développement durable ?* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires, 472 p.
- Etudes ligériennes (2006). « Crue de 2003 - paysage - archéologie des pêcheries - vignoble de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cheverny », *Etudes ligériennes*, n°11.

- Etudes ligériennes (n.d.). « Actes du colloque « Poissons et pêche en Loire » (Roanne, 1991) », *Etudes ligériennes*, NS.

- Homburger, E. (1996). *La pêche des poissons migrateurs de Nantes à Ingrandes, caractéristiques et problèmes*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de J.-P. Corlay. Nantes : Université de Nantes, Institut de géographie et d'aménagement régional.

- Kresz, C. (1830). *Le Pêcheur français : Traité de la pêche, à la ligne et aux filets, en eau douce, contenant l'Histoire naturelle des Poissons, la manière de pêcher les différentes espèces, et l'Art de fabriquer les Filets : Suivi d'un Précis de Lois et Règlements, et orné de figures représentant les Poissons, et tout ce qui est relatif à la Pêche*. Audot, 364 p.

- Le Chasse-Marée (1994). « Edmond Bertreux, peintre de la Basse-Loire ». *Chasse-Marée*, n°84, novembre 1994, pp 44-47.

- Le Maître, Y., Lemerle, E. (2004). « Les « petits ports » de la Basse-Loire ou la « face cachée de l'estuaire ». *Æstuarina* n°5, les dossiers d'ethnopôle, pour une géoarchéologie des estuaires, pp 285-314.

- Lirondière, C., Menanteau, Y. (2021). « Au conservatoire de l'osier ». *Le lien créatif*, n°35, pp. 16-17.

- Mane, P. (1991). « Images médiévales de la pêche en eau douce ». *Journal des savants*, 3(1), 227-261.

- Marchand, J. (1987). « Rôles de l'estuaire de la Loire vis-à-vis des espèces d'intérêt halieutique ». *Norois*, 133-135, pp. 379-390.

- Menanteau, Y. (à paraître). « Le conservatoire des osiers de la vallée de la Loire (2) ». *Le lien créatif*, n°38.

- Menanteau, Y. (2021). « Grandeur et décadence de l'osier en Basse-Loire ». *Le lien créatif*, n°35, pp. 18-21.

- Mijac, E., de Saulce, A., Yeny, E. (2009). « Les pêcheries de fleuves et de rivières, aménagements médiévaux et modernes dans le centre et l'ouest de la France ». *Archéopages*, n°26, INRAP, pp 38-51.

- Ottmann, F. (1987). « Les modifications physiques de l'estuaire de la Loire et leurs conséquences socio-économiques ». *Norois*, n°133(1), pp. 81-89.

- Poul, F. (1998). *La toue de galerne*, Ed. Naturellement, 220 p.

- Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau (nd). *La batellerie et les toues à Saint-Jean-de-Boiseau*, 92 p.

- Vadon-Le Bras, C. (1994). « Quand passent les aloses ». *Chasse-Marée*, n°84, pp. 3-13.

- Vadon-Le Bras, C. (1997). « La pêche au Pays de Retz ». *Bulletin de la société d'études et de recherches historiques du Pays de Retz*, n°17, pp 12-30.

- Viviane, S. (1986). *Approche socio-économique de l'activité de pêche en Loire à travers l'analyse des ports de Couëron, Cordemais, Basse-Indre*, mémoire de maîtrise de géographie, sous la direction de J. Chaussade. Nantes : Université de Nantes, Institut de géographie et d'aménagement régional.

Signalons également une source bibliographique très riche et précise : la revue *Engins et filets*, *Bulletin officiel des groupements de pêcheurs aux engins et aux filets en eau douce sur les domaines public et privé*, publiée par la FNADAPAEF, à intervalles plus ou moins réguliers (premier numéro en 1990), voir : <https://www.federation-nationale-adapaef.fr/revue-engins-et-filets>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Filmographie sommaire

Base documentaire de la cinémathèque de Bretagne, qui donne accès à une riche filmographie sur l'estuaire de la Loire et ses pêches : <https://www.cinematheque-bretagne.bzh/Base-documentaire-426-0-0-0.html>

Base documentaire de l'Institut national de l'audiovisuel : <https://www.ina.fr/recherche/>

Filmographie de l'ex-ethnopôle Estuarium : <http://www.estuarium.org/reserves/multimedia>

Pêche aux engins et navigation : de la préservation des savoirs locaux à la patrimonialisation face aux changements au cœur d'un LTSER, Anatole Danto : <https://intelligencedespatrimoires.fr/videos-du-colloque-naviguer-sur-la-loire-aujourd'hui-entre-heritages-et-nouveaux-usages/?lang=fr>

Films issus des collections privées de certains chercheurs et passionnés de l'estuaire (Jean Pichot, ...).

Captations filmographiques d'usages des engins dans le cadre de cette fiche (2019-2020).

Captation filmographique de la fabrication d'une nasse à lamproie de Loire réalisée par Bernard Bertrand (revue de vannerie *Le lien créatif*).

Sitographie sommaire

Site du GIP Loire Estuaire : <http://admin.loire-estuaire.org/accueil>

Site de l'ADAPAEF 44 : <http://www.adapaef44.fr/>

Site de la FNADAPEF : <https://www.federation-nationale-adapaef.fr/>

Site de la Direction régionale environnement aménagement logement des Pays-de-la-Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Site de l'Etude historique et ethnologique des petits ports de l'estuaire de la Loire : <http://petits.ports.free.fr/article.htm>

Site de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM>

Site du Conseil départemental de la Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.fr/>

Site du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire : <https://www.nantes.port.fr/>

Site de Voies navigables de France : <https://www.vnf.fr/>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom

AUDER Michel

Fonctions

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Pêcheur aux bourgnes

Coordonnées

Corsept

Nom

BOURIAUD Joseph

Fonctions

Pêcheur aux bourgnes

Coordonnées

Corsept

Nom

CHAUVET Georges

Fonctions

Marin-pêcheur retraité

Coordonnées

Le Pellerin

Nom

CHAUVET Annick

Fonctions

Poissonnière retraitée

Coordonnées

Le Pellerin

Nom

LABBÉ Patrick

Fonctions

Pêcheur à la bignée

Coordonnées

Lavau-sur-Loire

Nom

MONERIE Nicolas

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

DEBAUX Albert

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

MENGUY Laurent

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Nantes

Nom

PORCHER-LABREUIL Damien

Fonctions

Inspecteur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

GALLENE Marc

Fonctions

Inspecteur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

QUATREVAUX Roger

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial retraité, pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Trentemoult

Nom

MACE Didier

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial, président de l'AAPPED 44

Coordonnées

Saint-Viaud

Nom

MUSSIÉR Frédéric

Fonctions

Chef de service ONCFS (désormais OFB)

Coordonnées

Frossay

Nom

CRONIER Philippe

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial et marin marine marchande

Coordonnées

Varades

Nom

RIPOSSEAU Victoria

Fonctions

Gestionnaire domaniale GPM NSN

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Coordonnées

Nantes

Nom

BOISSIN Christian

Fonctions

Gestionnaire domanial GPM NSN

Coordonnées

Nantes

Nom

MANDEVILLE Astrid

Fonctions

Artiste et photographe professionnelle

Coordonnées

Paimboeuf

Nom

ALLAIS-LERAY Renée

Fonctions

Fille et veuve de pêcheurs et marin au commerce

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

BODET Pierre-Louis

Fonctions

Chargé de mission à la Cale de l'île

Coordonnées

Nantes

Nom

LERAY Gilles

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Retraité de la Réserve de chasse et de faune sauvage du Massereau-Migron

Coordonnées

Frossay

Nom

LAPOIRIE Patrick

Fonctions

Agent de contrôle OFB / Brigade migrants

Coordonnées

Nantes

Nom

TOUGERON Cécile

Fonctions

Chargée de mission mer et littoral DDTM 44

Coordonnées

Saint-Nazaire

Nom

TRECANT Stéphanie

Fonctions

Chargée de mission Natura 2000 CD 44

Coordonnées

Nantes

Nom

MERESSE Alain

Fonctions

Pêcheur professionnel fluvial retraité, pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Indre

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

LE BARDS Pierrick

Fonctions

Chargé de mission pêche fluviale DDTM 44

Coordonnées

Nantes

Nom

LE BAILLEUX Lise

Fonctions

Chargée de mission GIP Loire Estuaire

Coordonnées

Nantes

Nom

LE BOT Kristell

Fonctions

Chargée de mission GIP Loire Estuaire

Coordonnées

Nantes

Nom

LE GREL Laurent

Fonctions

Economiste des pêches

Coordonnées

Rennes

Nom

FOURNIS Frédéric

Fonctions

Chef de service inventaire Région Pays-de-la-Loire

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Coordonnées

Nantes

Nom

CHALLOU Dominique

Fonctions

Adhérent la Cale de l'Île

Coordonnées

Nantes

Nom

CHOSSON Gilles

Fonctions

Pêcheur AEF, président de l'ADAPEF 44

Coordonnées

Le Cellier

Nom

BERGERE Anne

Fonctions

Responsable de la bibliothèque scientifique du muséum d'histoire naturelle de Nantes

Coordonnées

Nantes

Nom

CLERO Maurice

Fonctions

Pêcheur au filet fixe

Coordonnées

Trignac

Nom

MAJOU Jean-Claude

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

La Montagne

Nom

DURAND Emile

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Le Cellier

Nom

GERGOUIN Yves

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Le Cellier

Nom

DURAND Jeanine

Fonctions

Fille de pêcheur professionnel et femme de pêcheur amateur AEF, fille de restauratrice des bords de Loire

Coordonnées

Le Cellier

Nom

BOISSELEAU Henri

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Bouguenais

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

TERRIEN Joël

Fonctions

Pêcheur amateur AEF, compagnon de pêcheur professionnel fluvial

Coordonnées

La Chapelle Basse-Mer

Nom

MORINEAU Georges

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

La Varennes

Nom

MATRAT Roland

Fonctions

Chargé de mission Poissons migrateurs DREAL Pays-de-la-Loire

Coordonnées

Nantes

Nom

ALLAIRE Joseph

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Drain

Nom

LECLESVE Patrick

Fonctions

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Pêcheur amateur AEF, charpentier amateur, collecteur

Coordonnées

Saint-Jean-de-Boiseau

Nom

JORET Raymond

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Basse-Goulaine

Nom

MARINO Giovanni

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Le Cellier

Nom

DAVID Maurice

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Le Cellier

Nom

BERARD René

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Nort-sur-Erdre

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

JANIN Jean

Fonctions

Pêcheur amateur AEF, pêcheur professionnel fluvial retraité

Coordonnées

Saint-Julien de Concelles

Nom

GOURBY Loïc

Fonctions

Pêcheur amateur AEF

Coordonnées

Le Cellier

Nom

BOITEAU Anne

Fonctions

Chargée de mission Infrastructures voies navigables CD 44

Coordonnées

Nantes

Nom

AUTHIER Isabelle

Fonctions

Chargée de mission Infrastructures voies navigables CD 44

Coordonnées

Nantes

Nom

DE LAUBRIE Edouard

Fonctions

Chargé des collections « pêche » au MUCEM

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Coordonnées

Marseille

Nom

MENANTEAU Yves

Fonctions

Osiériculteur

Coordonnées

Anetz

V.2. Soutiens et consentements reçus

Gilles CHOSSON, président de l'ADAPAEF 44

René BERARD, trésorier de l'ADAPAEF 44

Patrick LECLESVE, pêcheur amateur AEF, Saint-Jean-de-Boiseau

Renée ALLAIS-LERAY, fille et veuve de marins-pêcheurs, Pays-de-Retz et Saint-Nazaire

Michel AUDER et Joseph BOURIAUD, représentants des pêcheurs aux bourgnes, Corsept

Pierre-Louis BODET, chargé de mission à l'association La Cale de l'Île, Nantes

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur de la fiche

Nom

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie

Coordonnées

UMR 6051 CRAPE-Arènes, RTPi ApoliMer, PNBI, Rue Dumont-d'Urville, 29280 Plouzané et UFR 08, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Nom

DANTO Jules

Fonctions

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Ingénieur halieute

Coordonnées

European Marine Information

VI.2. Enquêteurs ou chercheurs associés ou membres de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Basse-Loire, 2012-2021

Nom

DANTO Jules

Fonctions

Ingénieur halieute

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Basse-Loire, 2018-2021

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

17/12/21

Année d'inclusion à l'inventaire

2021

N° de la fiche

2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00505

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksw0</uri>